



Projet

Dispositif d'Accompagnement

Médico Educatif

(DAME)

2026-2030

(Approuvé lors du CA de l'Association Fraineau le 14 janvier 2026

Présenté au CVS le 25 février 2026

Transmis à l'ARS le 4 mars 2026))

Table des matières

<i>I. L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire</i>	8
A. L'implantation géographique	8
B. L'histoire et les principales évolutions de l'association	8
C. Le projet associatif, des valeurs au service de l'action	9
D. Les finalités de notre intervention	9
<i>II. - Le contexte législatif et réglementaire</i>	10
<i>III. Les missions exercées</i>	11
<i>IV. Le public accompagné</i>	14
A. Modalités d'admission :.....	14
B. Les caractéristiques géographiques	15
C. Le contexte familial et socio-économique	15
D. Les mesures d'accompagnement social	16
E. L'origine des jeunes accueillis	16
F. Continuité de parcours et préparation à la sortie	17
1. La préparation à la sortie :.....	17
2. L'accompagnement d'une demande d'arrêt de prise en charge	19
G. Le profil : les besoins en matière de santé somatique ou psychique	19
1. Besoins en matière de santé psychique	19
2. Besoins en matière de santé somatique	21
H. L'évolution du ratio d'encadrement au regard du profil de jeunes accompagnés	22
<i>V. Les principes d'intervention</i>	22
1. Une institution au travail	22
2. La juste place de famille et de l'entourage de l'enfant.	24
<i>VI. La démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance</i>	25
<i>VII. La nature de l'offre de service et son organisation</i>	27
A. Les modalités d'accompagnement en milieu ordinaire (SESSAD)	28
B. Les modalités d'accompagnement en accueil de jour et de nuit (SEES- SIPFP) 29	
1. Le Service d'Education et d'Enseignement spécialisé (SEES)	30
2. La Section d'Initiation aux Premières Formations Professionnelles (SIPFP).....	32
C. Les prestations : soins et accompagnements	35
1. Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles.....	35
2. Les prestations en matière d'autonomie	39
D. Prestations (éducatives et pédagogiques) pour la participation sociale	40

1.	Accompagnements pour exercer ses droits	40
2.	Accompagnements au logement.....	41
3.	Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux.....	44
4.	Accompagnements pour participer à la vie sociale	52
5.	Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion	54
6.	Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	55
VIII. Les conditions d'organisation et de fonctionnement du pilotage et des fonctions supports.....		57
A. Gestion des ressources humaines : les professionnels et les compétences mobilisées		57
1.	La composition des équipes	57
2.	Le recrutement	58
3.	L'accompagnement des ressources humaines au quotidien.....	59
4.	L'accueil des stagiaires	59
5.	La stabilité des équipes	59
B. Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable		60
C. Information et communication		60
1.	La communication entre les professionnels.....	60
D. Qualité et sécurité : la démarche continue de la qualité et l'évaluation		61
E. Relations avec le territoire : les modalités de coordination et de coopération...63		63
1.	Les partenaires conventionnés.....	63
2.	Le partenariat : un outil pour l'évolution des compétences	64
3.	Le partenariat du dame Fraineau à partir de la nomenclature SERAPHIN	64
4.	L'appui-ressource : une volonté affichée	67
F. Fonctions logistiques		67
1.	L'infrastructure logistique : locaux et autres ressources pour accueillir	67
2.	La sécurité des locaux.....	68
G. La prestation hôtelière.....		70
1.	Les transports	70
2.	L'impact environnemental	71
IX. Conclusion.....		73

Glossaire

- × **AED** : Aide Éducative à Domicile
- × **AEMO** : Assistance Éducative en Milieu Ouvert
- × **AJ** : Accueil de Jour
- × **ANAP** : Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux
- × **ANESM** : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux
- × **ARS** : Agence Régionale de Santé
- × **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- × **ASH** : Aide Sociale à l'Hébergement
- × **ASP** : Allocation de Sécurisation Professionnelle
- × **BAES** : Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité
- × **CAFERUIS** : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- × **CAP AAGA** : Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Agent Accompagnant du Grand Age
- × **CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- × **CDE** : Contribution au Développement de l'Emploi
- × **CDI** : Contrat à Durée Indéterminé
- × **CHCC** : Centre Hospitalier Camille Claudel
- × **CJD** : Centre des Jeunes Dirigeants
- × **CMP** : Centre Médico-Pédagogique
- × **COFIL** : Comité de Pilotage
- × **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- × **CRIP** : Cellule de recueil des Informations Préoccupantes du Département
- × **CVS** : Conseil de la Vie Sociale
- × **DAME** : Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif
- × **DEA** : Diplôme d'Études Approfondies
- × **DITEP** : Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques
- × **DPO** : Délégué à la Protection des Données
- × **DREETS** : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- × **DUERP** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- × **E.A** : Entreprise Adaptée
- × **EANM** : Établissement d'accueil non médicalisé
- × **ECoH** : Échange Collaboratif sur les Habitudes de vie
- × **EPRD** : État des Prévisions de Recettes et de Dépenses
- × **ERENA** : Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle Aquitaine
- × **ESAT** : Établissement et service d'aide par le travail
- × **ESMS** : Établissements Sociaux et Médico-Sociaux
- × **ETP** : Équivalent Temps Plein
- × **FALC** : Facile A Lire et à Comprendre
- × **FINESS** : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux

- × **GOS** : Groupe Opérationnel de Synthèse
- × **IME** : Institut Médico Éducatif
- × **IRTS** : Institut Régional du Travail Social
- × **ITEP** : Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques
- × **LAPSADO** : Unité d'Hospitalisation pour Adolescent
- × **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- × **MFR** : Maison Familiale et Rurale
- × **OPCO** : Organisme Paritaire Collecteur agréé
- × **PAI** : Projet d'Accueil Individualisé
- × **PCPE** : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- × **PDC** : Plan de Développement des Compétences
- × **QVT** : Qualité de Vie au Travail
- × **RAE** : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
- × **RAPT** : Réponse Accompagnée Pour Tous
- × **RBPP** : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- × **RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- × **RH** : Ressources Humaines
- × **RHJ** : Résidence Habitat Jeune
- × **RQTH** : Reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé
- × **SAJH** : structure d'accueil de jour et d'hébergement
- × **SAS** : Société par Actions Simplifiée
- × **SEES** : Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisée
- × **SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
- × **SERAFIN-PH** : services et établissements - réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées
- × **SESSAD DI** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile pour Déficient intellectuel
- × **SESSAD TCC** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile pour Troubles de la Conduite et du Comportement
- × **SIPFP** : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle
- × **UEE** : Unité d'Enseignement Externalisée
- × **ULIS** : Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire

Préface

Ce nouveau projet, ayant vocation à s'inscrire dans les orientations politiques inhérentes à la mise en place des DAME, s'appuie sur l'histoire associative qui a déjà connu au cours de la dernière décennie de nombreuses adaptations.

La signature d'un premier CPOM en 2018 a marqué la mise en œuvre du virage inclusif, officialisant la diminution drastique du nombre de places de l'IME (suppression de 24 places), l'augmentation des effectifs du SESSAD (+18 places), ainsi que la création d'un DITEP de 12 places.

Ces aménagements, menés sur une période de cinq ans, ont nécessité de redéployer de manière volontariste un grand nombre de personnels, de réaménager des locaux pour répondre aux nouveaux besoins et de revoir certaines modalités de travail, en s'appuyant sur une démarche qualité en cours de création.

Cela a impliqué de maintenir un lien étroit avec les salariés pour rendre ces transformations opérationnelles. Un accompagnement de proximité de la part de l'équipe de direction et le maintien d'un cadre éthique ont toujours été au cœur de nos préoccupations.

Par ailleurs, « le projet associatif questionne de manière militante le projet de société auquel nous sommes partie prenante »¹. A ce titre, il est important de noter ici que le projet qui suit, s'il s'inscrit de fait dans les orientations du cadre réglementaire, s'autorise à en questionner la forme, la temporalité mais aussi l'exhaustivité de son application.

La place des familles et celle des jeunes que nous accueillons restent au centre de nos préoccupations. Elles ont également influencé la définition des modes opératoires qui seront développés dans ce projet.

Enfin, il est important de rappeler que ce document, qui a vocation à se décliner sur cinq ans, **doit répondre à une multitude d'injonctions paradoxales** : la nécessité de produire une offre de service de qualité dans un contexte économique en tension ; répondre à l'autodétermination des bénéficiaires de manière individualisée, voire individualiste, dans un cadre de vie en collectivité contraint ; la nécessité d'articuler un partenariat complexe auprès d'acteurs eux-mêmes en difficulté² ; répondre à l'ensemble des handicaps tout en conservant un haut niveau de spécialisation ; maintenir une qualité de vie au travail optimale dans un contexte de restructuration perpétuelle ; et s'appropriier un nouveau modèle de tarification...

À l'impossible nul n'est tenu. Cependant, « **Il est attendu de tous, chacun dans sa fonction, une implication, un engagement professionnel et une prise de responsabilité.** »³.

¹ Cf. projet association Fraineau 2024/2029 » page 1.

² Démographie médicale, service de psychiatrie en berne, service de la protection de l'enfance en grandes difficultés, ...

³ Cf. projet associatif Fraineau 2024/2029 » page 5.

Pour réaliser ce travail, nous nous sommes appuyés sur différents outils :

- ✚ Les documents de l'ANESM – HAS dédiés au projet de service ;
- ✚ Le décret du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- ✚ Les principaux textes juridiques et principales orientations des politiques médico-sociales (DAME, autodétermination, virage inclusif, SERAFIN-PH...) ;
- ✚ Les travaux des groupes de travail permettant la participation des salariés ;
- ✚ Les 7 réunions du COPIL qualité de l'année scolaire 2024/25 ;
- ✚ Les différents documents rédigés au cours des dernières années (projet d'établissement de l'IME 2018, projet de service du SESSAD 2019, CPOM 2024/28, plan d'amélioration de la qualité, les évaluations qualités réalisées en février 2024...) ;
- ✚ Le CVS associatif ;
- ✚ Le Conseil d'administration.

De manière opérationnelle, une fois le plan validé par le COPIL qualité, plusieurs groupes de travail ont été constitués avec des représentants de tous les services pour en rédiger les contenus.

Des réunions intermédiaires, permettant de rassembler ces éléments, ont assuré leur articulation et leur cohésion.

Un comité de lecture, constitué de 14 salariés, des représentants des familles du CVS et des membres du CA de l'Association, a également été mobilisé pour effectuer une lecture critique des projets précédents, émettre des propositions d'amélioration des services et valider la version finalisée.

Sur la forme, afin de faciliter l'appropriation de la nomenclature SERAFIN-PH, nous nous sommes inspirés de son arborescence et de ses formulations.

I. L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire

A. L'implantation géographique

Le dispositif d'accompagnement IME/SESSAD est situé au centre-ville de Cognac, au 62/64 avenue Paul Firino Martell. Son patrimoine immobilier s'est constitué au fil de l'histoire par l'agrégation de différents bâtiments se jouxtant.

Ses locaux sont les fondements sur lesquels s'appuie l'accompagnement des jeunes. Les murs de l'institution portent un caractère contenant et thérapeutique. Au cours des cent ans d'histoire institutionnelle, environ 1 400 enfants et adolescents en situation de handicap s'y sont succédé.

Aujourd'hui, 5 000 m² de locaux sont répartis sur un hectare de terrain.

B. L'histoire et les principales évolutions de l'association

Depuis sa création en **1937** par des religieuses, l'établissement contribue à répondre aux besoins d'enfants et d'adolescents dont le profil et les difficultés ont largement évolué au fil du temps.

En **1962**, l'établissement reçoit l'agrément pour accueillir des jeunes ayant une déficience légère. En **1975**, au bénéfice de la première loi sur le handicap, il devient un établissement laïque.

En **1993**, l'association étend son champ d'intervention avec la création du premier SESSAD de la Charente.

En **2018**, le premier CPOM est signé et impose à l'association de redéployer des places de l'IME vers le SESSAD DI et crée un DITEP de 12 places. En cela, il s'inscrit dans la politique du virage inclusif défendue par l'ARS.

En **2021** l'Association Fraineau, soucieuse d'offrir des débouchés professionnels au bénéfice des jeunes de l'IME, crée une entreprise adaptée « Escale Emma » de sept places.

En **2023**, dans le cadre d'une réponse à un appel à manifestation d'intérêt, elle crée un dispositif de veille estivale pour les jeunes des IME/SESSAD/DITEP du département.

En **2024**, elle obtient l'appel à projet en lien avec la création d'un service de prévention spécialisée sur les quartiers prioritaires de Cognac.

En **2025**, elle obtient l'appel à manifestation d'intérêt pour la création de 2 places supplémentaires en SESSAD TCC.

C. Le projet associatif⁴, des valeurs au service de l'action

S'inscrivant dans l'évolution des politiques publiques d'action sociale et médico-sociale, le projet associatif a vocation à présenter nos valeurs et nos spécificités, à soutenir notre légitimité et à renforcer notre stratégie de développement.

Il encadre et donne une cohérence non seulement aux projets des établissements et services, mais aussi à toutes les relations avec les autorités de tarification et de contrôle. L'articulation entre ces projets doit être à la fois descendante et ascendante.

Le projet associatif nous accompagne ainsi dans le changement, porteur d'ambition, tant en ce qui concerne la qualité des prestations offertes qu'en matière d'évolution des compétences des professionnels.

Le projet associatif questionne en outre, de manière militante, le projet de société auquel nous sommes partie prenante.

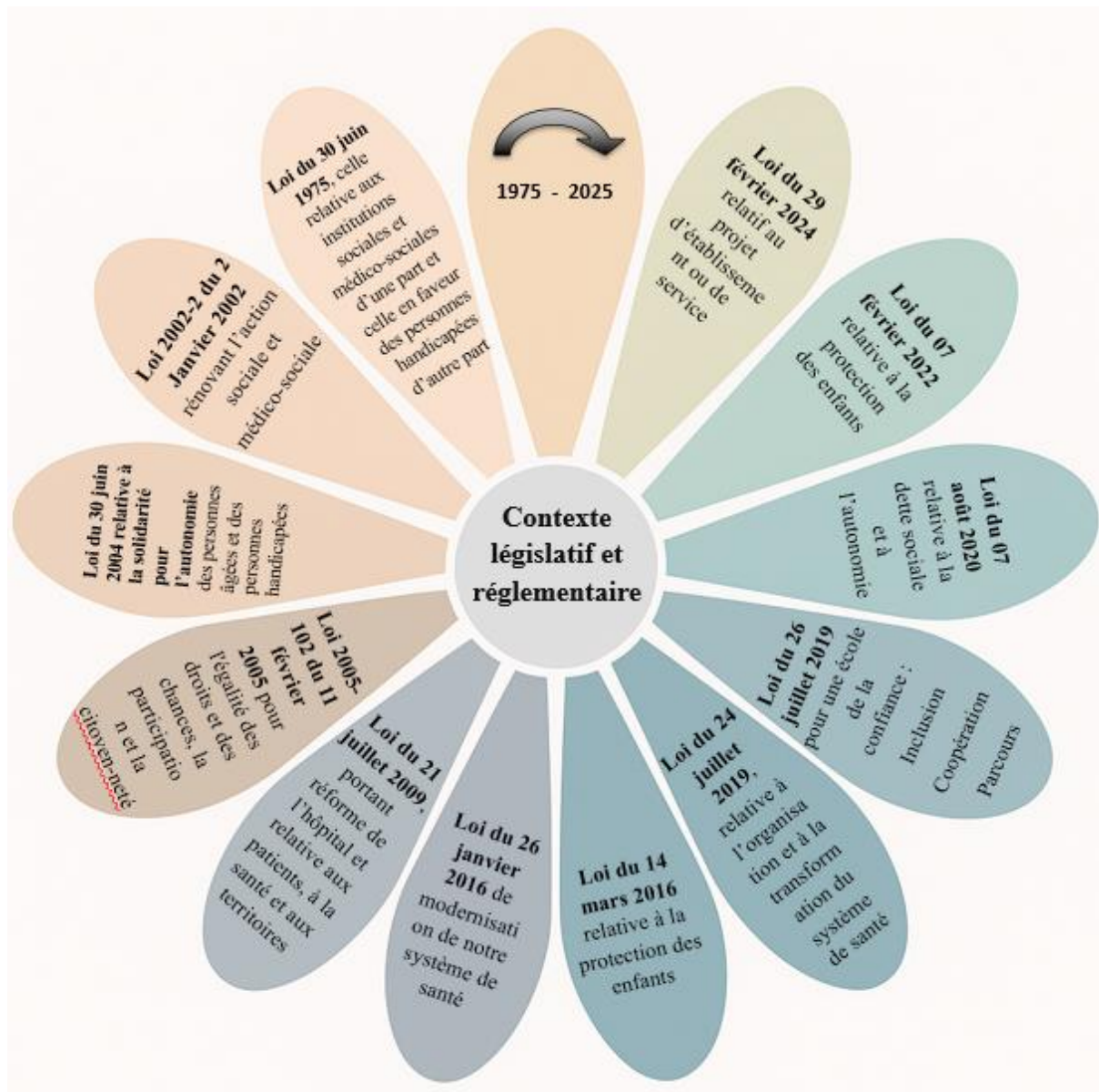
D. Les finalités de notre intervention

- Amener chaque jeune à trouver sa place dans la société, une place adaptée à ses capacités, avec autant de bien-être et de bienveillance que possible ;
- Changer le regard de la société sur le handicap et permettre la rencontre de ces deux mondes encore trop souvent cloisonnés.

⁴ Cf. Projet Associatif 2024/29

II. - Le contexte législatif et réglementaire

Les établissements et services médico-sociaux gérés par l'Association Fraineau sont principalement régis par le Code de l'action sociale et des familles. Conformément à l'article L311-1 dudit code, l'action sociale et médico-sociale s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.



Plus spécifiquement et en complémentarité de ces références, le présent projet s'inscrit également dans le **décret du 5 juillet 2024** relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux.

En outre, il prend appui sur **les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé**.

Il s'inscrit dans les orientations politiques sociales publiques définies au sein des plans et programmes nationaux, dans le projet régional de santé dont le schéma régional d'organisation médico-sociale qui décline plus précisément le cadre d'orientation stratégique (COS) et dans le schéma départemental de la Charente en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Enfin, le projet DAME s'inscrit dans les axes retenus dans le cadre de la négociation avec l'ARS, aboutissant à la signature du CPOM pour les années 2024 à 2028.

III. Les missions exercées

La mission générique des IME et des SESSAD est médico-sociale et composée de trois volets d'accompagnement : éducatif, pédagogique et thérapeutique, favorisant le développement de l'enfant ou de l'adolescent, l'acquisition de l'autonomie, les apprentissages scolaires et professionnels. Les enfants sont orientés sur notification de la CDAPH en raison d'un handicap et/ou de troubles associés nécessitant un accompagnement singulier et pluridisciplinaire.

L'IME s'inscrit dans un cadre légal précis (article L312-1 alinéa 2 du Code de l'action sociale et des familles) et est soumis aux dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, qui précise les missions d'intérêt général et d'utilité sociale ainsi que les droits et libertés fondamentales dont bénéficie la personne accompagnée.

L'objectif principal de cette loi étant de « mettre l'utilisateur » au centre du dispositif, et ce, par une meilleure affirmation de ses droits, elle prévoit des outils permettant leur mise en œuvre, véritables instruments de pilotage de l'activité. Il s'agit du livret d'accueil, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, du contrat de séjour ou du document individuel de prise en charge, du Conseil de la Vie Sociale Associatif, du règlement de fonctionnement, des personnes qualifiées et du projet d'établissement ou de service⁵.

Conformément à l'article D312-55 du Code de l'action sociale et des familles, l'action du SESSAD est orientée vers l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie. Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, école, ...).

Le « fonctionnement en dispositif intégré » s'est généralisé conformément à l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016. Aussi, en s'appuyant sur les retours d'expériences des ITEP, la loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » comporte des dispositions visant à favoriser les coopérations entre les établissements scolaires et les structures médico-sociales afin de fluidifier le parcours des élèves.

Le dispositif intégré d'accompagnement constitue une modalité dont la finalité est de créer une dynamique territoriale entre acteurs permettant de fluidifier les parcours de vie les plus complexes des personnes en situation de handicap ou présentant des difficultés d'adaptation, via la méthode d'intégration.

Il a pour vocation de remplir divers objectifs :

⁵ L'ensemble de ces documents sont régulièrement actualisés et soumis au CVS. Ils sont disponibles sur le site internet de l'Association Fraineau (www.fraineau.fr).

- Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, psycho-affectives et corporelles pour arriver à une autonomie maximale, quotidienne, sociale voire professionnelle des jeunes accompagnés, selon leurs niveaux d'acquisition ;
- Faciliter autant que possible les parcours inclusifs en s'appuyant sur les dispositifs de droit communs ;
- Améliorer la participation du jeune et de sa famille aux décisions relatives à l'évolution de son parcours ;
- Permettre la réalisation d'un projet de vie dans une visée inclusive et dans toutes ses dimensions via un accompagnement et/ ou un appui médico-social adapté et évolutif auprès de l'enfant, du jeune ou de son environnement, en prenant en compte les besoins spécifiques du jeune ;
- S'inscrire dans une responsabilité populationnelle et territoriale dans le cadre d'une logique interinstitutionnelle, interopérateurs et dans une organisation graduée de l'offre de santé (la signature de la convention-cadre départementale sera à prévoir en référence à l'art. D. 312-10-18 du CASF).

Le dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) propose un ensemble de prestations spécialisées à destination d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (de 6 à 20 ans) en situation de handicap. Il privilégie dans la mesure du possible un accompagnement « inclusif » s'appuyant sur les institutions de droit commun et à partir des lieux de vie de l'enfant.

Les enfants et adolescents pris en charge dans le cadre du dispositif intégré sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels spécialisés qualifiés (éducateurs, infirmières, psychologues, psychomotriciennes, enseignants, médecins, orthophonistes, ergothérapeutes).

Parmi les missions principales du dispositif, on peut citer la proposition d'un projet individualisé d'accompagnement adapté aux besoins de chaque enfant ; l'offre d'un suivi thérapeutique régulier ; l'acquisition de compétences scolaires, sociales et relationnelles favorisées.



<https://www.youtube.com/watch?v=OUovbKod8tg&t=1s>
<https://www.youtube.com/watch?v=nqVx7QeXkBs&t>

Livret d'accueil SESSAD



Livret d'accueil IME

Le DAME s'organise autour de plusieurs modalités d'accompagnement qui peuvent se conjuguer :

- ✚ A partir de l'IME (en accueil de jour et en internat de semaine)
- ✚ A partir du SESSAD, en milieu ordinaire à partir des lieux de vie de l'enfant.



Pierre (2025) : Pierre est accueilli sur le SESSAD depuis 2022 et dispose d'une orientation en IME. Suite à de nombreux incidents en ULIS, il n'est plus accueilli qu'à temps très partiel dans son école de rattachement. Nous avons augmenté les temps de prise en charge SESSAD et inclus des temps d'ateliers éducatifs sur l'IME, des temps de repas et de la classe.

Plusieurs objectifs :

- Lui permettre de préparer une future entrée à l'IME.
- Mettre un terme à sa déscolarisation.

Sofiane (2025) : Sofiane est accompagné par le SESSAD dans le cadre de sa scolarisation en ULIS collège ; il est inscrit sur la liste d'attente de l'IME. Pour préparer son entrée et répondre à ses aspirations, nous lui avons proposé parallèlement à son accompagnement SESSAD/ULIS d'intégrer des temps à l'IME : un atelier blanchisserie, l'atelier vie intime affective et sexuelle, l'internat, des activités du mercredi après-midi et des temps sur les vacances.

IV. Le public accompagné⁶

Actuellement le DAME Fraineau dispose d'un agrément pour accueillir 93 jeunes âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec un accueil multimodal (27 places IME accueil de jour, 24 places IME internat, 42 places SESSAD).

Ces jeunes bénéficient d'une orientation de la MDPH (IME ou SESSAD).

A. Modalités d'admission :

Il appartient aux représentants légaux, parfois soutenu dans leur démarche par des travailleurs sociaux, de solliciter le service du DAME correspondant à l'orientation.

Lors du premier contact téléphonique, le jeune peut être inscrit sur la liste d'attente dès que les préalables suivants sont remplis :

- ✚ Adéquation entre l'orientation spécifiée sur la notification MDPH et l'agrément du service sollicité.
- ✚ Une distance géographique inférieure à 35 kms entre le lieu d'habitation et l'Association Fraineau.

Une rencontre peut être rapidement organisée à la demande des familles qui auraient besoin de mieux appréhender les missions des services.

Lorsque l'enfant a progressé sur la liste d'attente et que son admission devient envisageable, nous proposons de faire connaissance afin de mieux appréhender son parcours, ses attentes et ses potentialités. Pour cela nous proposons :

- ✚ Pour une admission en SESSAD, une période de bilan avec l'ensemble des professionnels, et des rencontres avec la famille et les intervenants extérieurs.
- ✚ Pour une admission en IME, une période de contact d'une semaine nous permettant d'appréhender les potentialités et les attentes de l'enfant et de sa famille. Cette période nous permet aussi d'anticiper le recours à d'éventuels moyens spécifiques, dont nous ne disposons pas en interne (ergothérapeute, accueil séquentiel, soutien d'un partenaire externe...).

Cette modalité de rencontre est également la déclinaison opérationnelle de l'art. 4, alinéa 2 de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, qui stipule : « **le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension** ».

Ainsi, l'enfant et sa famille peuvent nous signifier si l'accompagnement que nous sommes en mesure de proposer répond à leurs attentes.

⁶ Échantillonnage réalisé sur l'année 2024.

Cela ne peut constituer un prétexte pour que l'Association remette en cause l'admission d'un jeune. Au mieux, cela peut attirer l'attention des professionnels sur les adaptations, parfois importantes, que peut nécessiter l'accueil d'un enfant en situation complexe⁷.

Ainsi, l'inscription en liste d'attente est scrupuleusement respectée. Chaque famille peut connaître l'évolution de son enfant dans cette liste sur un simple appel téléphonique au secrétariat.

En moyenne, un enfant inscrit en liste d'attente au SESSAD devra attendre 10 à 12 mois avant d'obtenir une place. En IME, cela varie de 12 à 18 mois.

B. Les caractéristiques géographiques

Les jeunes accompagnés habitent dans un rayon de 30 km autour de Cognac. Aucun enfant de la Charente-Maritime n'est accueilli par le SESSAD, alors que 30 % des jeunes de l'IME proviennent de ce département limitrophe. A ce jour, nous ne réalisons pas de sélection vis-à-vis de ce critère.

Nous veillons à maintenir une aire de domiciliation relativement proche. En plus de réduire la fatigue des jeunes, cela limite également les frais de taxi et l'impact carbone de notre activité. Par ailleurs, en limitant ces distances, cela nous permet d'associer plus facilement les familles/partenaires au projet du jeune. Cela répond aussi à la multiplication des accompagnements complexes⁸ nécessitant d'articuler nos interventions avec celles des partenaires externes.

L'accueil en internat n'a pas vocation à venir pallier l'éloignement géographique. Nous verrons ci-après, dans un chapitre dédié, les enjeux dont il relève.

C. Le contexte familial et socio-économique

24 % des enfants accueillis au sein du DAME grandissent dans une famille monoparentale. Ce chiffre est stable et correspond à la moyenne du département de la Charente (22 %⁹).

28 % des jeunes de l'IME grandissent dans une famille recomposée contre 21 % pour les jeunes du SESSAD. C'est beaucoup plus que pour la moyenne départementale (12 %).

En outre, 38 % des jeunes accueillis en IME ne voient aucun de ses parents travailler, contre 14 % pour le SESSAD.

⁷ Il est à noter que des enfants présentant des troubles TSA, non diagnostiqués et non spécifiés sur la notification MDPH, peuvent nous amener à refuser un accueil au regard de compétences professionnelles et de ratio d'encadrement dont nous ne disposons pas. Dans ce cas, nous accompagnons la famille dans le montage d'une demande de RAPT et nous l'orientons vers une structure habilitée.

⁸ Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.

⁹ Source : Insee, recensement de la population 2021.

D. Les mesures d'accompagnement social

Le nombre de jeunes bénéficiant d'un accueil au sein d'un lieu de vie ou chez une assistante familiale reste stable à un niveau élevé pour les jeunes de l'IME (17 %). Depuis 2019, le nombre de mesures AEMO/AED diminue, passant de 12 % à 15 %. Il est à noter que ces chiffres sont à mettre en perspective avec le nombre de mesures prises par l'instance judiciaire mais non mises en œuvre par le Conseil Départemental ou les acteurs associatifs, faute de moyens.

Nous rédigeons en moyenne entre 4 et 9 signalements/informations préoccupantes par an (variable en fonction des années). Les faits dénoncés peuvent se dérouler occasionnellement au sein de l'IME, mais plus généralement c'est au sein des familles que ces événements surviennent.

Il est à noter que les profils des jeunes accueillis au SESSAD évoluent. Si en 2019, 16 % des jeunes bénéficiaient d'une mesure de protection (assistante familiale, lieu de vie, AEMO/AED), ils sont dorénavant 34 %. Il en est de même concernant les signalements et les informations préoccupantes¹⁰.

E. L'origine des jeunes accueillis

✓ Age à l'entrée en DAME

Si les jeunes qui intègrent le SESSAD sont majoritairement d'âge primaire (moins de 12 ans), la répartition est plus homogène pour l'IME. Par contre la plupart des jeunes du SESSAD quittent le service avant 14 ans, alors que c'est à partir de 18 ans que les jeunes de l'IME quittent la structure.

✓ Origine des jeunes

Les jeunes du SESSAD proviennent de classes maternelles lorsqu'ils ont moins de 7 ans. Au-delà de cet âge, ils relèvent tous d'un parcours ULIS, SEGPA. Ponctuellement certains sont accompagnés sur un dispositif MFR ou lycée professionnel.

Pour les jeunes inscrits à l'IME, ils proviennent souvent d'une ULIS (à laquelle est adossé un suivi SESSAD), ou bien d'un autre IME. Plus occasionnellement, ils sont déscolarisés et bénéficient d'un PAG¹¹.

✓ Pour quel projet ?

A la sortie du SESSAD, les jeunes restent scolarisés en classe adaptée de l'Education nationale ou intègrent un IME. Cette dernière orientation concerne de plus en plus de jeunes depuis la mise en place du virage inclusif (2 jeunes concernés en 2019, 9 à partir de 2022). Cela signifie également que les accueils SESSAD deviennent des orientations par défaut, en l'absence de places en IME.

¹⁰ Signalement : procédure administrative consistant à dénoncer une situation de maltraitance au Procureur de la République.

Information Préoccupante : procédure administrative consistant à informer la CRIP (cellule départemental des informations préoccupantes) d'une situation pour faire craindre un risque de maltraitance.

¹¹ Projet Accompagnement Global porté par la MDPH.

A ce titre, début 2025, 5 jeunes du SESSAD Fraineau avaient une orientation IME et 4 dossiers étaient en cours de constitution (soit 23 % de l'effectif).

Sur les 5 jeunes ayant une notification IME, 3 bénéficiaient d'un parcours mixte (SESSAD/IME) prévoyant des temps d'intégration à l'IME en plus des séances au SESSAD.

En moyenne, un accompagnement SESSAD dure un peu moins de 3 ans alors qu'il est de 7 ans en IME.

En outre, 30 % des jeunes quittent l'IME pour retourner dans leur milieu familial sans qu'un projet d'orientation aboutisse. Ce point précis fera l'objet d'un chapitre dédié.

70 % des jeunes ont un projet d'orientation mis en œuvre vers une structure médico-sociale. Les jeunes bénéficiant d'un « amendement Creton » ont tendance à augmenter en lien avec davantage de demandes pour un EANM (établissement d'accueil non médicalisé)¹². En effet, ces structures ont un turn-over plus limité et les profils complexes des jeunes ne facilitent pas l'admission.

F. Continuité de parcours et préparation à la sortie

1. La préparation à la sortie :

L'accompagnement vers une orientation adaptée, professionnelle ou non, repose sur la mise en œuvre de différents dispositifs complémentaires : les jeunes bénéficient d'immersions en ESAT, foyer de vie, foyer d'hébergement, participent à des ateliers éducatifs tels que « Vie Sociale et Professionnelle (VSP) » ainsi que « Démarches Socio-Professionnelles (DSP) ». Il peut leur être proposé de passer des examens certifiants tels que la RAE, le CFG¹³, le permis AM, le permis de conduire. Des stages en entreprises du milieu ordinaire leur permettent également de découvrir divers environnements de travail¹⁴.

Ces expériences constituent de véritables leviers pour aider les jeunes à se projeter, à construire leur parcours et à donner du sens à leur avenir. Elles deviennent ainsi un rempart contre les ruptures de parcours liées au manque de visibilité ou de perspective.

¹² En 2021, nous avons 4 orientations ESAT pour 2 en foyer. En 2025, nous avons 4 orientations en ESAT pour 4 en foyer.

¹³ 1 RAE en 2024/25, 5 CFG en 2024/25, 3 inscriptions aux permis de conduire.

¹⁴ 8 jeunes concernés en 2024/25 (dont stages en EA).

Jacques (2023) : Jacques est accueilli à l'âge de 11 ans sur l'IME. A 18ans, il souhaite obtenir un CAP Vente. Pour s'y préparer, il est entré à la MFR de Triac L'auvergne en 3ème techno. Il revenait à l'internat de l'IME le soir. Un suivi sur le plan scolaire a été possible. Nous l'avons accompagné pour qu'il puisse trouver des stages.

L'enseigne GIFI voulait le prendre en apprentissage. Le manque d'étayage familial et l'expression de difficultés psychologiques ne lui ont pas permis de se saisir de l'opportunité qui lui était offerte de faire un apprentissage. Il a quitté l'IME pour un retour à domicile.



Killian (2023) : Killian est accueilli à l'IME depuis ses 6 ans. A ses 18 ans, il souhaite devenir mécanicien et suivre un CAP. Pour le préparer, avant son entrée au CFA, il a bénéficié d'une alternance au sein de l'IME, en lien avec sa famille : 2 semaines à l'IME avec principalement de la classe, 2 semaines chez le patron qui avait déjà accepté de le prendre en apprentissage. Lors de son entrée effective en CAP, son suivi a été assuré par le service du SESSAD.

Pauline (2025) : Pauline, en classe ULIS est accompagnée par le SESSAD Fraineau jusqu'à ses 12 ans. Elle poursuit ensuite sa scolarité jusqu'à ses 17 ans sans accompagnement. Face aux difficultés rencontrées, une orientation en IME est notifiée. La mise en place de l'internat a pu permettre un travail d'autonomisation et de distanciation familiale. Une orientation en ESAT a été envisagée. Une période de stage a permis à Pauline d'exprimer sa volonté d'intégrer le milieu ordinaire. Rapidement, il a été possible de mettre en place un projet d'inclusion scolaire au lycée professionnel de Cognac. Au regard des résultats scolaires positifs, le lycée professionnel a proposé la passation d'un CAP AAG. Pauline ayant 20 ans, l'ARS a accepté de déroger à la limite d'âge de l'agrément du SESSAD.

Nous pensons qu'il est nécessaire de penser et de formaliser l'accompagnement de ces jeunes. Ce changement s'accompagne d'un rapport différent au projet personnalisé d'accompagnement. Ainsi le jeune adulte :

- ✚ Participe activement à sa réunion de projet.

- ✚ Choisit la personne présente lors de la restitution pour l’accompagner s’il le juge nécessaire.
- ✚ Reçoit directement son bilan semestriel.
- ✚ Est impliqué et accompagné dans le suivi de son parcours d’orientation à travers la plateforme ViaTrajectoire¹⁵.

Nous envisageons également qu’il signe un nouveau contrat de séjour¹⁶ symbolisant son statut de jeune adulte majeur. Toutes ces démarches visent à renforcer son implication, sa responsabilisation et sa capacité à s’autodéterminer dans la vie adulte.

2. L’accompagnement d’une demande d’arrêt de prise en charge

L’Association souhaite développer une réflexion approfondie autour de la prévention des ruptures de parcours, représentant 30 % des sortants. Aujourd’hui, nous ne savons pas accompagner les jeunes ne souhaitant pas s’inscrire dans un projet en dehors du secteur médico-social. Nous pensons, à tort ou à raison, que le milieu dit ordinaire et non protégé est une source de risques pour des jeunes que nous avons accompagnés de manière protectrice et bienveillante pendant souvent de longues années. Cette adaptation de nos pratiques fera aussi l’objet d’une fiche action dédiée.

G. Le profil : les besoins en matière de santé somatique ou psychique

1. Besoins en matière de santé psychique

Le profil de la population accueillie à l’IME et au SESSAD DI a évolué au cours des six dernières années à différents titres.

Données IME (source ANAP 2024) :

	Déficiences principales %	Déficiences associées %
Déficiences intellectuelles	80.36	8.93
Autisme et autres TED		
Troubles du psychisme	8.93	1.79
Troubles du langage et des apprentissages		35.71
Déficiences auditives		3.57
Déficiences motrices		

¹⁵ Via trajectoire est une application dématérialisée, relevant d’un service national public, gratuit et sécurisé. Elle propose une aide à l’orientation personnalisée dans le domaine de la santé et du handicap à destination des usagers et des professionnels.

¹⁶ Cf. fiche action dédiée en fin de document.

Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		
Troubles du comportement et de la communication (TCC)		
Autres types de déficiences	10.71	3.57
TOTAL	100	53.57

Il est à noter qu'en l'absence de diagnostic, les jeunes considérés TSA sont rattachés maintenant à la catégorie « autres types de déficiences ».

En d'autres termes cela signifie que les chiffres restent globalement stables et que 20 % de nos effectifs relèvent de troubles spécifiques autres qu'une déficience intellectuelle.

Par contre, on note au fil des ans, une augmentation significative de déficiences associées (plus de 50 % de l'effectif).

Données SESSAD (source ANAP 2024) :

	Déficiences principales %	Déficiences associées %
Déficiences intellectuelles	68,29%	9,76%
Autisme et autres TED		
Troubles du psychisme	9,76%	2,44%
Troubles du langage et des apprentissages	12,19%	26,83%
Déficiences auditives		
Déficiences motrices		
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		
Troubles du comportement et de la communication (TTC)	9,76%	9,76%
Autres types de déficiences		
TOTAL	100,00%	48.79%

Nous notons une hétérogénéisation des profils du SESSAD. Si en 2018, 85 % des jeunes présentaient une déficience intellectuelle, ils ne sont plus que 69 % en 2024. Cela implique, comme pour l'IME, de faire appel à d'autres partenaires (centre de ressource handicap rare, pôle de soins spécialisés, avec conventionnements spécifiques). On constate également 50 % d'autres handicaps associés.

En parallèle, les usagers présentant un profil dit de « **double vulnérabilité** »¹⁷ sont plus nombreux :

- 9 à l'IME en 2022, 12 en 2024
- 13 au SESSAD en 2022, 18 en 2024

Les situations relevant d'une mesure ASE engendrent souvent un état de souffrance, donc des besoins thérapeutiques croissants.

En lien avec l'hétérogénéité des profils décrits ci-avant, nous notons la multiplication **des parcours complexes**¹⁸ :

- 11 à l'IME en 2022, 15 en 2024
- 13 au SESSAD en 2022, 21 en 2024

Cela nécessite la formation des équipes ainsi qu'une augmentation et une diversification des partenariats : psychiatrie de secteur, ASE, paramédicaux libéraux, centres d'expertises, thérapeutes d'approches spécifiques, ERENA, CRA, ERHR (équipe relais handicap rare).

2. Besoins en matière de santé somatique

Là aussi, les besoins des jeunes accueillis progressent concomitamment à l'évolution du profil clinique.

Pour l'IME, le suivi médical, en lien ou non avec la situation de handicap intellectuel, est beaucoup plus prégnant. Sur une moyenne de 53 jeunes accueillis en 2024, nous comptons 29% des jeunes bénéficiant d'un traitement au long cours.

On accueille également de plus en plus de jeunes (17%) nécessitant la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) médical. L'infirmière, présente à temps plein, est chargée de former les équipes (surveillant de nuit compris) ainsi que les chauffeurs de taxi, aux différents protocoles.

Pour le SESSAD DI, 11 % des jeunes accueillis possédaient un projet d'accueil individualisé. Malgré le fait que ce service soit ambulatoire, la complexité de certains parcours de soins nécessite l'intervention du pédiatre et de l'infirmière auprès de 6 jeunes. En effet, les difficultés des familles à se mobiliser et la raréfaction des praticiens libéraux, fragilisent beaucoup la mise en œuvre des parcours de soin.



Point de vigilance : cette hétérogénéisation des profils et la complexité qu'elle impose nous obligent à devenir des spécialistes... dans tous les domaines (soins somatiques, thérapeutiques, aide sociale, juridique, éthique, partenariat...).

¹⁷ Les enfants à double vulnérabilité relèvent de plusieurs politiques publiques : celles du champ du handicap et celles de la protection de l'enfance.

H. L'évolution du ratio d'encadrement au regard du profil de jeunes accompagnés

Dans le cadre du virage inclusif, la diminution des effectifs des jeunes accueillis à l'IME, a permis de dégager des moyens humains supplémentaires pour venir pallier les difficultés croissantes des publics accueillis.

✓ Evolution du ratio d'encadrement sur l'IME (nombre d'enfants par adulte) entre 2018 et 2024 :

+ 9.6 % (ratio éducatif : +10.5 %, ratio thérapeutique : +2,1 %). Il est à noter que le ratio thérapeutique est impacté négativement par notre impossibilité à recruter 1 ETP d'orthophonie.

✓ Evolution du ratio d'encadrement sur le SESSAD (nombre d'enfants par adulte) entre 2018 et 2024 :

+ 2.7 % (ratio éducatif : +1.4 %, ratio thérapeutique : +20.5 %).

V. Les principes d'intervention¹⁹

1. Une institution au travail

Les principes d'intervention de l'Association Fraineau reposent sur des valeurs et une éthique régulièrement réinterrogées à l'aune de l'évolution des attentes sociétales et réglementaires, ainsi que des besoins des jeunes accompagnés. Ils s'appuient aussi sur des procédures d'interventions évoluant régulièrement en fonction des orientations politiques retenues par les membres du Conseil d'Administration.

✓ Un CA qui porte des valeurs

Les valeurs associatives reposent sur une histoire institutionnelle bientôt centenaire. Elles se sont fondées à partir du travail de nombreux administrateurs bénévoles, d'équipes de direction et de salariés ayant eu à cœur de formaliser une pratique professionnelle en lien avec des convictions humanistes. Aujourd'hui encore, de nombreuses réunions du CA mettent au travail la pertinence des orientations prises et les réajustent autant que nécessaire.

Les membres du CA sont soutenus dans les dimensions les plus techniques par l'équipe de direction. Cette dernière a donc la responsabilité d'informer le CA des évolutions du secteur médico-social.

✓ Une équipe de direction inscrite dans un réseau

Pour ce faire, elle participe à de nombreuses instances de travail départementales (ECOH, CTS, Copil « Différent et compétent », travaux initiés par la MDPH, réunions de travail ARS, GCSMS santé mentale, CCAS, Communauté d'Agglomération du Grand Cognac, ASE...). Elle met en place une veille réglementaire qui inclut les RBPP. L'équipe de direction s'entoure également de conseils extérieurs (professionnels compétents en matière médico-sociale, formateurs, juristes...).

¹⁹ Les citations en caractère gras sont directement issues du projet associatif 2024-28

Il est important de noter que l'Association Fraineau se réserve le droit de définir la manière dont elle s'approprie les orientations règlementaires ; un jugement critique peut être au travail et des positions militantes peuvent être défendues.

✓ **Des salariés engagés**

Ces informations sont également partagées avec les salariés concernés lors d'instances de réunion (Cf. chapitre dédié). En effet, le projet associatif nous rappelle que : « **nos valeurs sont des leviers opérationnels pour l'action** » et à ce titre nous devons adopter une gestion des ressources humaines qui permet à la fois de connaître les représentations et les attentes des salariés, mais aussi de partager avec eux le sens des actions entreprises pour mieux accompagner les changements.

Un autre principe d'intervention repose sur « **la bienveillance au service du bien-être** » et une pratique professionnelle empreinte de « **respect, humanité** ». Le personnel de l'association, quelle que soit sa fonction, doit donc par sa disponibilité et sa posture bienveillante garantir un cadre sécurisant propice au bien-être et à la bonne évolution de chacun. La communauté éducative, associée à un cadre de vie contenant, permet d'accueillir les fragilités de chacun.

✓ **Des outils au service de nos valeurs**

Le CVS associatif est une instance représentative permettant de mieux appréhender l'évolution des attentes des familles/jeunes. Systématiquement, un membre du CA assiste aux réunions. Les suggestions du CVS sont prises en compte et portées institutionnellement.

Enfin, l'outil principal sur lequel repose notre pratique est le PIA (Projet individualisé d'accompagnement). Sa réalisation repose sur une méthodologie de travail qui intègre toutes les dimensions évoquées précédemment dans ce chapitre.

Ainsi le recueil des attentes du jeune, de sa famille et des partenaires s'inscrit dans cette démarche. Le fait d'associer les familles/jeunes majeurs à la réunion de projet s'inscrit dans la promotion de l'auto-détermination. « **Le pragmatisme, l'adaptation et la flexibilité** » dont chacun fait preuve nous permettent d'accompagner de manière créative toutes les attentes exprimées par les jeunes/familles, dans la mesure des potentialités de chacun. Dans le doute, l'expérimentation doit prévaloir avant tout renoncement.



La promotion de l'autodétermination et du projet individualisé d'accompagnement ne doivent pas nous faire oublier la nécessité d'inscrire chacun des jeunes/familles dans une vie collective. Les contraintes qui en résultent, loin d'être des freins à l'expression des besoins individuels, sont autant d'opportunités de soutenir un projet. La solidarité et le vivre ensemble dans le respect de l'altérité sont des valeurs auxquelles l'Association Fraineau est également attachée. En cela, elle revendique sa dimension institutionnelle comme une opportunité et non comme une contrainte ou une menace à l'expression de la subjectivité.



S'il nous appartient de respecter à la lettre le droit des jeunes/familles, nous ne pouvons ignorer que pour un certain nombre d'entre eux, des mesures de protections (relevant de l'ASE ou de la protection des majeurs) viennent impacter la place de chacun dans sa légitimité. Il nous incombe alors de prendre en compte ces injonctions légales, en veillant au respect des fonctions symboliques et des liens affectifs qui perdurent, indépendamment des mesures de protection légale.

2. La juste place de famille et de l'entourage de l'enfant.

Depuis les derniers projets de services, la place des parents, des familles, des pairs aidant a largement évolué. Cette évolution a été portée d'une part en interne par le CVS, qui a su prendre une place dans la vie institutionnelle ; d'autre part en externe, par l'évolution du cadre règlementaire. L'introduction des éléments de langage (la pair-aidance, l'autodétermination, l'évaluation de la qualité), nous a rappelé la place où les familles étaient attendues.

Les parents et le projet :

Depuis la rentrée de septembre 2024, nous invitons les familles et les jeunes majeurs à la réunion de projet avec les professionnels. Ceci a nécessité que nous puissions nous repositionner dans nos fonctions respectives et dans nos postures, afin de laisser une place plus centrale aux principaux intéressés.

Nous avons également décidé d'acquérir un « logiciel usager » permettant aux familles d'accéder à une base documentaire directement d'une page web. La communication se trouve ainsi fluidifiée.

Nous avons aussi développé ces dernières années un mode de communication facilité (utilisation de pictogrammes, document traduit en FALC...).

Toutes ces évolutions contribuent à positionner le jeune et sa famille comme des acteurs centraux dans les orientations stratégiques de l'association Fraineau.

Mais il n'en demeure pas moins que des projets restent encore à développer, notamment la participation à des activités communes familles/jeunes/professionnels. La question de la pair-aidance pourra aussi aboutir à des évolutions dans les pratiques de chacun.

Les parents et l'institution :

En 2020, il a été constitué un CVS associatif destiné aux familles de l'IME, du SESSAD, mais également du DITEP. Particulièrement investie, cette instance a pu dynamiser ce partenariat familles/institutions. Aujourd'hui le CVS est clairement identifié comme un lieu d'échange et de consultation pour évaluer la pertinence d'un projet ou valider une procédure de fonctionnement.

C'est ainsi notamment qu'une procédure permettant de recueillir leurs plaintes, suggestions, satisfactions, a pu être rédigée et mise en place²⁰.

²⁰ Cf. procédure plaintes, suggestions, satisfaction.

C'est sous l'impulsion de cette instance que l'association Fraineau a souhaité répondre à l'appel à manifestation d'intérêt concernant le dispositif de veille estivale ; ce dernier permettant des temps de répit, tant pour les familles que pour les jeunes eux-mêmes²¹.

Enfin, il est organisé ponctuellement des « cafés des parents »²² afin que les familles profitent de temps d'échanges sur des sujets qui les concernent au quotidien et pour lesquels elles n'ont pas toujours de réponses.

Les ateliers « Jouons en famille » permettent aux parents et aux fratries de venir découvrir des jeux de société et de partager un temps ludique, soutenue par des éducateurs de leur enfant.



Malgré les orientations volontaristes du législateur et des associations représentatives, il convient aussi d'accepter l'idée que les familles d'enfants en situation de handicap puissent ne pas vouloir se saisir de ces instances participatives... au même titre que de nombreuses familles ne souhaitent pas s'inscrire dans les associations de parents d'élèves.

Une philosophie éducative où la prise de risque est assumée en lien avec les familles

Nous gardons à l'esprit le caractère éphémère de notre action. Notre intervention s'inscrit principalement dans la période où les outils d'émancipation s'élaborent pour les enfants, les adolescents puis les jeunes adultes. Cela implique que les équipes éducatives doivent partager avec les familles les stratégies d'apprentissage, les étapes qui jalonnent l'acquisition de nouvelles compétences, pour au final autoriser l'accès à l'autonomie.

Les projets individualisés d'accompagnement intègrent la charge que doivent partager les parents et les équipes éducatives dans la gestion des risques au cours de cette brève période. En effet les futurs adultes doivent s'affranchir en sécurité des limites et contraintes qui leur sont imposées par leur statut de mineur. Les responsabilités sont partagées et assumées en conscience par les différents acteurs.

VI. La démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance

L'association Fraineau s'engage à promouvoir un environnement bienveillant et respectueux des droits et de la dignité des personnes accueillies. La prévention et la lutte contre la maltraitance sont au cœur de nos pratiques afin d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes accompagnées²³.

Le dispositif d'accompagnement médico-éducatif s'engage à poursuivre la mise en place des moyens de repérage des risques de maltraitance par l'organisation de réunions régulières de concertation pluridisciplinaire favorisant la réflexion sur les situations difficiles,

²¹ Dispositif initié lors de la période COVID, officialisé en 2023 par l'attribution d'un budget pérenne.

²² Le dernier en date remonte à juin 2025 et avait pour thème « le répit ».

²³ Conformément à l'article L. 119-1 du CASF qui stipule : « (...) vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement (...).

complexes afin d'aboutir à une démarche la plus bienveillante possible auprès de l'utilisateur et/ou de sa famille dans les pratiques professionnelles quotidiennes.

Conformément à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le dispositif intégré garantit le respect des **droits et libertés fondamentales** des personnes accompagnées à travers plusieurs engagements :

- ✚ **La liberté d'aller et venir** : encadrement clair des déplacements, protocole de sécurité ;
- ✚ **Le respect de la dignité et de l'intégrité** : sensibilisation des professionnels aux bonnes pratiques, suivi institutionnel ;
- ✚ **La vie privée et l'intimité** : la mise en œuvre d'ateliers sur la vie intime, affective et relationnelle ;
- ✚ **La liberté d'opinion et de croyances** : la prise en compte des régimes alimentaires spécifiques et le respect des convictions individuelles ;
- ✚ **Le droit à l'image** : le consentement est recueilli et respecté.

Des modalités de signalement et de traitement des situations de maltraitance sont en place²⁴. Il existe des procédures de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence, incluant l'identification des facteurs de risque et la mise en place d'un plan de prévention ainsi qu'une **procédure des réclamations, suggestions et satisfactions**.

L'établissement assure une **gestion rigoureuse des signalements** et met en place des actions correctives adaptées, comme l'analyse des signalements à travers des **protocoles dédiés** ; l'utilisation de **fiches événementielles** pour tracer les incidents ; les réunions régulières impliquant les équipes professionnelles et, si nécessaire, les autorités compétentes (ARS, procureur, CRIP, ASE, CVS). Des modalités **de recueil et de traitement des plaintes sont structurées**.

Une communication externe est assurée auprès des autorités compétentes, telles que le procureur et l'ARS, ainsi qu'à la CRIP et au CVS, garantissant ainsi transparence et coordination.

Un bilan annuel est réalisé et diffusé. Les données relatives aux signalements sont centralisées et anonymisées. Une analyse des cas survenus amène à la définition de points de vigilance. Puis des propositions d'actions préventives ou correctives font l'objet d'un suivi.

Enfin, une présentation institutionnelle a lieu annuellement pour partager une synthèse des investigations menées et des mesures correctives mises en place.

Le directeur assure la fonction de référent maltraitance.

Éthique et bientraitance :

Les professionnels sont impliqués dans une démarche éthique continue :

- **Identification des questionnements éthiques** en équipe et avec les familles (lors des réunions, CVS...).
- **Formation et sensibilisation aux pratiques éthiques** via des supervisions et analyses de pratiques professionnelles (6 séances de 2 h par an) ;

²⁴ Procédure : ASSO-SIGN-PR-0-1, version 3.

- **Participation à des instances de réflexion éthique** sur le territoire (GCSMS santé mentale, dispositif ERENA, ECOH, Conseil Territorial de Santé...).

D'une manière générale, le DAME s'engage à assurer une amélioration continue de ses pratiques en matière de prévention et de lutte contre la maltraitance. La vigilance, la formation et une politique de signalement transparente sont les piliers de notre action pour garantir un accompagnement respectueux et bienveillant.

Pierre (2023) : Pierre est un jeune de 19 ans pour lequel une orientation en ESAT est envisagée. L'équipe de professionnels est en difficulté car le profil psychologique de Pierre l'expose potentiellement à des passages à l'acte. Pierre ne souhaite que nous communiquions cette difficulté à l'ESAT susceptible de l'accueillir, car il considère contrôler l'expression de ses troubles. ERENA a été sollicitée pour éclairer cette question et adopter un positionnement éthique.



Théo (2023) : Ce jeune, dont l'expression des troubles est très violente, nécessite un accompagnement spécifique impliquant plusieurs partenaires (pédopsychiatrie, ASE...). La question de la place de l'IME et des modalités d'accompagnement est posée au regard des places et rôles attendus par chacun. Là encore, ERENA a été saisie en vue d'apporter un éclairage éthique et distancié.

VII. La nature de l'offre de service et son organisation

Avant même d'envisager la situation de handicap, il est important de considérer la personne.

Une personne pleine de richesse et animée de désirs, de doutes et de curiosité. A nous de créer le mouvement et la dynamique qui vont lui permettre de s'inscrire au mieux dans ce qui lui est proposé.

Aider à mettre du sens sur les apprentissages, voilà la pierre angulaire de cette dynamique.

Ceci implique une interaction entre les pôles éducatif, pédagogique et thérapeutique, entre l'espace du vivre ensemble et l'espace des connaissances et des savoirs.

En effet, le jeune n'est pas seulement un élève, il n'a pas uniquement besoin de soins thérapeutiques. Il n'est pas non plus exclusivement un membre du groupe de vie. Il est avant tout une personne que nous devons considérer comme un tout indivisible. Ainsi la prise en compte se doit d'être globale. C'est à partir de ces interactions nécessaires entre les différents pôles que vont naître le mouvement et la mise en sens de l'ensemble.

A partir de la situation de chaque enfant ou adolescent, le DAME permet deux types d'accompagnement :

- ✓ **Des modalités d'accompagnement en milieu ordinaire (SESSAD)**
- ✓ **Des modalités d'accompagnement en accueil de jour et de nuit (SEES - SIPFP)**

A. Les modalités d'accompagnement en milieu ordinaire (SESSAD)

L'enfant présente des besoins spécifiques nécessitant un accompagnement individualisé, mais ne relevant pas d'une prise en charge globale. Le maintien en milieu scolaire ordinaire est donc pleinement privilégié.

L'intervention du service permet d'apporter un soutien ciblé sur les plans scolaire, personnel, social et des loisirs, afin de favoriser l'autonomie, l'épanouissement et l'inclusion de l'enfant dans son environnement quotidien.

Cette modalité d'accompagnement répond de manière adaptée à ses besoins, tout en préservant la continuité de sa scolarisation en milieu ordinaire.

Elle vise à favoriser le développement de son autonomie et sa participation à la vie sociale. Elles s'organisent à partir d'un projet personnalisé et s'articulent autour d'objectifs coconstruits avec le jeune et sa famille. Les actions mises en œuvre par le SESSAD s'appuient sur les dispositifs de droit commun et sont ancrées dans le réseau social du jeune et de sa famille.

Les prestations proposées par le service se déroulent prioritairement dans les lieux où ils exercent ordinairement leurs activités, c'est-à-dire : le domicile, l'école, l'ensemble des lieux de socialisation ordinaire (loisirs, sport, culture).

La question du domicile ne se limite pas au lieu d'habitation du jeune ou à une localisation géographique, mais doit être appréhendée sous l'angle dynamique. L'intervention à domicile introduit l'idée d'un déplacement et d'un changement de point de vue. Il s'agit, avant tout, d'aller vers le jeune et sa famille et de s'appuyer sur les ressources que constitue son environnement. De ce fait, le choix des lieux d'intervention fait partie intégrante du projet d'accompagnement et se définit en prenant en compte la complexité des situations, la singularité des besoins de chaque jeune et les attentes des familles.

Les professionnels interviennent dans les différents lieux de vie du jeune. Ils participent à la mise en place d'une dynamique autour de celui-ci, en instaurant des liens de confiance avec la famille ainsi qu'avec les différents partenaires. L'action éducative, en prise directe avec la réalité et le quotidien du jeune, facilite le dialogue avec lui et sa famille et permet d'apporter l'étayage relationnel, les aides techniques et le soutien nécessaire à son évolution (conseils, aménagements spécifiques).

La prestation comprend des interventions sur l'environnement qui permettent la co-construction et la mise en œuvre du projet d'accompagnement. Des rencontres fréquentes avec les différents partenaires que sont les enseignants, les acteurs de l'action sociale, ceux de l'animation socio-culturelle, favorisent les liens partenariaux au service du projet de l'enfant et de sa famille.

Les interventions en présentiel se font auprès du jeune et visent un soutien au développement de sa personne.

Les interventions directes ont lieu à l'école ou au SESSAD selon les modalités d'organisation les plus favorables pour l'enfant, et, selon ses besoins, les séances se déroulent en situation individuelle ou en petit groupe. Des interventions peuvent aussi se faire auprès des parents, sous la forme d'entretiens éducatifs ou thérapeutiques.

Lorsque le milieu ordinaire ne dispose pas des moyens pouvant répondre aux besoins d'un jeune et de sa famille, ou que les prestations dispensées dans les locaux de l'Association, peuvent apporter une réponse adaptée aux besoins repérés, il peut bénéficier des prestations organisées dans l'établissement : ateliers préprofessionnels, activités éducatives en groupe de pairs...

B. Les modalités d'accompagnement en accueil de jour et de nuit (SEES- SIPFP)

L'enfant présente des besoins complexes nécessitant une approche pluridisciplinaire et un accompagnement global. L'orientation en IME est préconisée afin d'assurer une prise en charge coordonnée sur les plans éducatif, pédagogique, thérapeutique et social.

Ce dispositif permet de répondre à la globalité de ses besoins, de soutenir son évolution et de favoriser son inclusion sociale dans un cadre adapté et sécurisé.

Cette prise en charge institutionnelle n'exclut pas une ouverture sur les partenariats extérieurs, ni d'accueillir sur site des acteurs de droit commun (association, écoles, formateurs...). La dimension ségrégative des institutions n'est plus de mise depuis déjà de nombreuses années.

Les modalités d'accueil au sein de l'établissement sont organisées autour de deux services accueillant les enfants et adolescents en fonction de leur âge et de leurs besoins :

- ✓ Le Service d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES) pour les 6/14 ans.
- ✓ La Section d'Initiation aux Premières Formations Professionnelles (SIPFP) pour les 14/20 ans.

Les locaux sont organisés en petites unités, nommées « groupes de vie », qui disposent d'espaces distincts permettant l'accueil des différents temps qui rythment les journées : cuisine, coin repas, coin détente, ateliers, sanitaires. L'équipe éducative veille à rendre le cadre de vie chaleureux et adapté aux besoins des jeunes selon leurs âges. (Espace jeux/détente, informatique...).

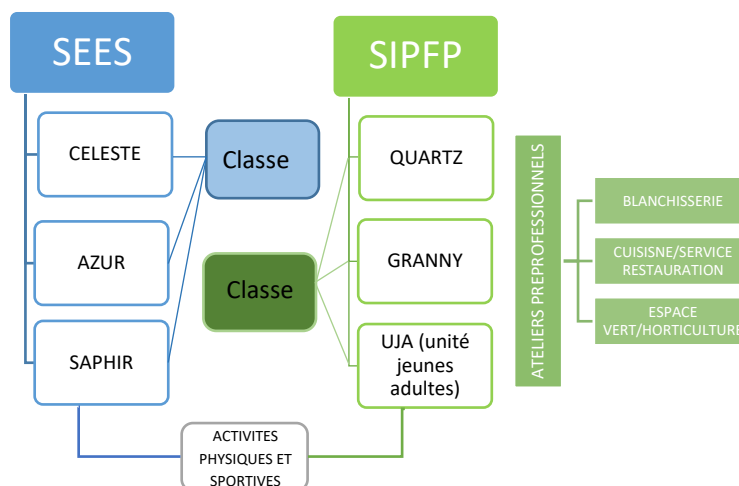
Ces espaces sont organisés pour permettre à chaque jeune de se repérer et de se sentir en sécurité.

Les objectifs des groupes de vie sont déclinés et affinés chaque année et formalisés dans un document intitulé « projet de groupe ». Ce dernier est présenté et remis aux familles lors d'une réunion de rentrée scolaire.

Chaque jeune est accueilli dans un groupe, avec une équipe éducative de référence. Lieu central, repère d'appartenance pour le jeune et sa famille

Les passages de groupe²⁵ se déterminent en équipe pluridisciplinaire, en fonction de l'évolution et des besoins de l'enfant, de l'homogénéité et de l'équilibre des groupes.

Pour faciliter le repérage, les locaux associés aux groupes de vie sont nommés :



1. Le Service d'Education et d'Enseignement spécialisé (SEES)

Ce service accueille les enfants de 6 à 14 ans qui sont répartis dans 3 groupes de vie (en 2025/2026) en fonction de l'âge et des besoins. Chaque groupe est rattaché à un groupe classe.

- ✓ **Groupe CELESTE** accueille les enfants âgés de 6 à 10 ans.
- ✓ **Groupes AZUR et SAPHIR** accueillent les enfants âgés de 11 à 14 ans.

L'accompagnement éducatif

Les équipes éducatives répondent, selon l'âge et les compétences des enfants, aux besoins de contenance, de réassurance, de valorisation, de stimulation.

Pour les plus jeunes, la démarche éducative s'appuie sur un partage de temps quotidien entre éducateurs et enseignants, éducateurs et thérapeutes :

- ✓ **Partage de temps de vie de groupe** (accueil, réunions de régulation, sorties du mercredi) qui permettent à l'enseignant et aux enfants de développer un regard et une

²⁵ Le nombre de groupes, leurs noms et leurs effectifs sont des variables qui sont ajustés tous les ans en fonction de l'évolution de la pyramide des âges et de l'évolution des besoins de jeunes. Ainsi les noms des groupes et le modèle proposé dans ce projet correspondent à l'année scolaire 2025/26.

relation différente. Mais aussi d'amener le pédagogique en dehors du lieu de classe et de mettre en lien les acquis scolaires avec une vie plus quotidienne.























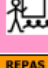









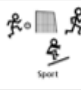







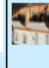

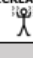





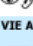
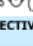
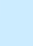


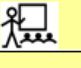




- ✓ **Partage de temps de classe** (séances d'éveil, activité sportive, temps de langage, temps de cahier de vie) qui permettent, à l'éducateur d'accompagner plus individuellement certains enfants, ou bien d'aider à réguler la vie de la classe, au sein d'un cadre pédagogique garanti par l'enseignant.
- ✓ **Partage de séances thérapeutiques** (soin infirmier, médical, psychologique...) qui permettent de rassurer l'enfant et de garantir la continuité du cadre et les outils de communication.

Nous voyons bien que si chaque professionnel est garant de son rôle auprès des enfants, il évolue aussi à la confluence des trois.

Les enfants grandissants, nous tendons ensuite vers une collaboration essentiellement axée sur le partage des contenus proposés. Les professionnels ne pratiquant plus ensemble que sur des temps moins journaliers : réunions, sorties, camps. Ils viennent ainsi concrétiser un travail commun plus distancié.

Le partage entre professionnel des connaissances sur les situations des jeunes par une meilleure connaissance sur la situation des jeunes. Cette démarche permet également aux professionnels de prendre en compte les enfants d'une manière globale, favorisant des réponses plus adéquates aux besoins repérés et aux objectifs de projets.

✓ **Organisation individuelle (EDT type) :**

 REDHA										
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI					
8h30	ACCUEIL 	ACCUEIL 	ACCUEIL 	ACCUEIL 	ACCUEIL 					
9h	9h00 Psychomotricité  Emploi du temps / Expression orale <table border="1" data-bbox="486 616 598 660"> <tr> <td>LEN</td> <td>MAR</td> <td>MER</td> <td>JEU</td> <td>VEN</td> </tr> </table>  	LEN	MAR	MER	JEU	VEN	EVEIL AU THEATRE 	CUISINE 	DECOUVERTE DU MONDE 	DESSIN 
LEN	MAR	MER	JEU	VEN						
10h20	RECREATION 	RECREATION 	RECREATION 	RECREATION 	RECREATION 					
10h40	BRICOLAGE 	COURSES  CLASSE 	 	PERLES À REPASSER 	Expression orale/ Réunion jeunes   					
12h	REPAS 	REPAS 	REPAS 	REPAS 	REPAS 					
13h45	SPORT 	REPERS DE TEMPS <table border="1" data-bbox="646 1019 758 1064"> <tr> <td>LEN</td> <td>MAR</td> <td>MER</td> <td>JEU</td> <td>VEN</td> </tr> </table>  GRAPHISME 	LEN	MAR	MER	JEU	VEN	ACTIVITES DE LOISIRS    	SPORT  TEXTE LIBRE/ BIBLIOTHEQUE 	TAXIS 
LEN	MAR	MER	JEU	VEN						
15h05	RECREATION 	RECREATION 		RECREATION 						
15h25	Découverte du vivant/jardinage  15h45 Psychologue (Quinzaine) 	MODELAGE 		15h30-16h15 Atelier Sensoriel    VIE AFFECTIVE 						
16h45	CLASSE 	CLASSE 								
17h	TAXIS 	TAXIS 	TAXIS 	TAXIS 						

2. La Section d'Initiation aux Premières Formations Professionnelles (SIPFP)

Ce service accueille les adolescents et jeunes adultes âgés de 14 à 20 ans, répartis sur des groupes de vie, en fonction de leur âge et de leur profil :

- ✓ **Groupe Opaline et Groupe Granny** accueillent les adolescents âgés de 14 à 18 ans.
- ✓ **Unité Jeunes Adultes (UJA)** accompagne les jeunes majeurs.

L'accompagnement éducatif se poursuit avec la présence d'une équipe éducative rattachée à chaque groupe de vie. La constitution des groupes permet d'accompagner les jeunes de façon collective mais aussi individuelle, en prenant en compte les difficultés et potentialités de chacun. La socialisation et l'autonomie sont les finalités de l'accompagnement des adolescents et futurs adultes. Les projections vers l'avenir et l'élaboration de leur projet d'orientation sont intégrées aux actions quotidiennes.

Les temps éducatifs spécifiques, le mercredi et durant les semaines de loisirs, permettent aux jeunes de transférer leurs apprentissages et de les mettre en action dans des activités concrètes, tout en permettant un enrichissement socio-culturel au travers des sorties et loisirs réalisés.

La spécificité de la SIPFP est d'introduire **la dimension professionnalisante** dans l'accompagnement éducatif en proposant des ateliers à visée d'apprentissages techniques.

La formation dispensée dans l'établissement ne se veut pas diplômante, mais qualifiante (acquisition de compétences). L'objectif de l'établissement vise de préférence une préparation à l'insertion sociale professionnelle dans des structures adaptées de type E.S.A.T, entreprises adaptées. L'orientation vers le monde du travail non protégé est également envisageable pour les jeunes aptes à y occuper leur place.

Les principes fondamentaux que nous voulons porter se définissent par 3 mots clés :

- **L'apprentissage**

Dans les ateliers techniques, nous nous appuyons sur des référentiels « métiers ». C'est notamment dans ce cadre que nous sommes inscrits dans le dispositif « différent et compétent » qui permet aux jeunes de s'engager dans une démarche de reconnaissance des acquis et de l'expérience (RAE). Cette approche par compétences est déclinée à partir des référentiels CAP. L'objectif est de valider les apprentissages réalisés et de venir gratifier le parcours des jeunes. Cette reconnaissance des acquis se présente sous forme d'un dossier préparé au cours d'une année scolaire et présenté devant un jury de professionnels.

- **Employabilité**

Il s'agit de développer une démarche d'initiation et de formation professionnelle qui soit adaptée à la problématique du handicap. Nous soutenons l'acquisition des savoir-être et des savoir-faire nécessaires pour l'insertion dans un univers professionnel et social, protégé ou ordinaire.

- **L'inclusion**

Nous définissons cette notion par le fait de « sortir » de l'institution pour évoluer au sein de la société civile. Nous l'utilisons dans le cadre de stages professionnels pour l'apprentissage technique. Les éducateurs l'utilisent par le biais des sorties éducatives dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs et de la citoyenneté, permettant à chacun de participer à la vie sociale.

Nous veillons également à ce qu'ils soient acteurs d'une vie citoyenne malgré la prégnance de leur handicap. S'ils ne peuvent pas accéder au travail en milieu protégé, nous nous devons de leur donner les moyens de trouver leur place dans la société civile.

Au-delà des apprentissages et de la découverte de techniques professionnelles, les ateliers peuvent avoir également un effet thérapeutique dans la mesure où ils concourent à une valorisation des réussites du jeune et une meilleure socialisation. Grâce au travail réalisé en atelier, le jeune réinvestit des acquis scolaires dont il a concrètement besoin pour réussir son travail technique.

De la simple découverte du premier geste technique à la prise de responsabilité sur un petit chantier, toutes les étapes suivies par le jeune et dûment déclinées dans son PIA participent à une mobilisation de ses compétences, à la découverte de nouvelles possibilités et de nouveaux intérêts, donc à un réel travail de reconstruction narcissique.

✓ **Organisation individuelle (EDT type) :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H 10H20	Atelier Cuisine « GOOD FOOD »	CLASSE	CLASSE	CLASSE Entretien psychologique	Atelier Démarches Socio- professionnelles
10H20 10H40	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation
10H 12H	Atelier Cuisine « GOOD FOOD »	Atelier Blanchisserie	Atelier Vie Intime Affective et Sexuelle	Atelier Espace Vert	Atelier de Soutien développement personnel 11h : REUNION GROUPE
12H 13H45	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
13H45 15H05	Atelier Horticulture	SPORT	Activités éducatives et de loisirs	Atelier Blanchisserie	
15h05 15h25	Récréation	Récréation		Récréation	
15H25 16H45	CLASSE	Atelier éducatif		CLASSE	
	Internat	Internat		Internat	

C. Les prestations : soins et accompagnements

1. *Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles*

Le cadre d'exercice des professionnels de santé au sein d'un DAME (IME/SESSAD) repose sur une approche pluridisciplinaire. Ils interviennent sous la supervision de deux médecins et en collaboration avec les équipes. Leur rôle inclut l'évaluation, la rééducation, la prévention et l'accompagnement thérapeutique. Ces professionnels respectent des protocoles de soins adaptés et travaillent dans le respect des droits des patients conformément au Code de Santé de Publique et en s'appuyant sur les RBPP. A ce titre, ils réalisent des soins en matière de santé somatique, psychique, psychologique et rééducatives.

a) Soins somatiques et psychiques

Ces missions sont assurées par les deux médecins de l'Association (0.2 ETP de pédopsychiatre, 0.1 ETP de pédiatre). Elles sont secondées par une infirmière à temps plein, notamment pour les soins techniques et la dimension préventive.

▪ Coordinateur du parcours de soins

Les médecins participent à la coordination du parcours de soins en interne comme en externe, et en lien avec le médecin traitant. Elles mettent en lien les différents membres de l'équipe thérapeutique afin de garantir la pertinence et la cohérence des prises en soin de l'enfant ou du jeune adolescent.

▪ Lors de l'admission

Le premier entretien, idéalement conduit en présence d'un psychologue/infirmière de l'institution, permet aux médecins de :

- Situer l'enfant dans sa fratrie et au sein de sa famille (approche transgénérationnelle),
- Recueillir des informations sur le développement psychomoteur et les événements précoces de son histoire,
- Repérer d'éventuelles difficultés relationnelles précoces, notamment dans la relation mère-enfant (troubles de l'attachement),
- Établir une anamnèse médicale du parcours de l'enfant avant son admission.

▪ Dans le cadre institutionnel

Les médecins entretiennent des liens réguliers avec :

- L'équipe de direction, pour échanger sur chaque enfant et les événements du quotidien susceptibles d'influencer son comportement. Charge à eux et à l'infirmière de communiquer les informations nécessaires aux équipes éducatives/pédagogiques.
- Les autres professionnels paramédicaux, en réunion ou en entretiens individuels,
- Les enfants et adolescents de l'institution, lors de temps formalisés (entretiens, urgences, plaintes somatiques) ou informels (moments spontanés, porte ouverte).

▪ Fonctions médicales spécifiques

Les médecins assurent également :

- Le suivi de certains traitements et le renouvellement des ordonnances (psychiatriques, neurologiques, etc.),
- La réalisation des bilans de santé conformément aux préconisations du CASF,
- Les échanges avec le médecin traitant, les spécialistes, les psychiatres hospitaliers (Angoulême, Cognac, Saintes) ainsi que des structures partenaires (Mikado, Laps-Ados),
- La coordination avec l'infirmière de l'I.M.E.

b) Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

L'infirmière travaille en étroite collaboration avec les médecins de l'établissement et assure le suivi paramédical des jeunes accueillis.

▪ **Suivi médical**

- Assure la continuité des prescriptions : achat des médicaments, constitution et distribution des semainiers, suivi des renouvellements.
- Organise et accompagne, si besoin, les rendez-vous médicaux ou spécialisés (médecin traitant, spécialistes, laboratoires, radiologie...).
- En lien avec le médecin participent aux visites médicales annuelles : suivi staturo-pondéral, vue, dentition, allergies, vaccinations.
- Met à jour les dossiers médicaux (carnet de santé, autorisation d'hospitalisation, fiches sanitaires lors des transferts).
- Supervise la mise en place des PAI (projets d'accueil individualisés).
- Gère les situations d'urgence et accompagne à l'hôpital si nécessaire.

▪ **Travail en liaison**

- **Avec le médecin généraliste et les spécialistes** : sollicitation de consultations, coordination du suivi médical, échanges autour des résultats.
- **Avec les familles** : demande d'autorisations médicales, transmission d'informations, comptes rendus des visites, suivi des traitements.
- **Avec l'équipe éducative** :
 - Information sur le suivi médical des enfants (rendez-vous, traitements),
 - Mise en place de protocoles nominatifs (traitements de fond, traitements d'urgence, contre-indications),
 - Établissement de régimes spécifiques en lien avec la cuisine,
 - Réception des signalements de l'équipe éducative en cas de problème médical.

▪ **Prévention et éducation à la santé**

- Sensibilisation et information des jeunes sur l'hygiène, la nutrition, la sexualité, les conduites à risque.
- Suivi et contrôle de la vaccination.
- Actions de prévention adaptées aux besoins repérés (allergies, addictions, hygiène de vie).

c) Prestations des psychologues

Deux psychologues cliniciennes, d'approche psychodynamique, sont mobilisées à temps plein au sein du DAME. Cette fonction est interactive parce qu'elle articule la dimension institutionnelle avec le travail mené auprès des jeunes et leurs familles.

Le rôle des psychologues au niveau institutionnel :

A partir des éléments cliniques recueillis lors des entretiens initiaux avec le jeune et ses parents, les psychologues apportent un éclairage sur le fonctionnement psychique et cognitif du jeune.

Elles collaborent étroitement avec les médecins. Ce travail participe à l'affinement de l'étape diagnostique. Cela constitue un préalable à l'élaboration commune, en équipe pluridisciplinaire, du projet thérapeutique, partie intégrante du projet personnalisé du jeune.

Lors des réunions, elles rendent compte de leurs observations. Cela participe à se questionner sur la pertinence du PIA et de l'ajustement au contexte de vie global du jeune.

Régulièrement interpellés par les divers membres de l'équipe, les psychologues sont avant toute chose à leur écoute face aux difficultés qu'ils rencontrent. Elles participent à des réunions à visée de soutien pour les équipes éducatives et pédagogiques en prise avec des questionnements et des changements à opérer face à la modification de la population accueillie (accentuation des troubles de la personnalité, TSA...).

Elles sont en relation avec différents partenaires extérieurs (pédopsychiatrie et psychiatrie, secteur médico-social, secteur libéral...). Elles participent à des rencontres inter-institutionnelles avec les professionnels pour bénéficier de leur éclairage et de leur expérience au sujet des suivis antérieurement menés ou qui se poursuivent.

Elles rédigent des comptes rendus, des bilans psychologiques, des notes d'évolution des prises en charge, des bilans MDPH...

Elles sont associées à l'ensemble des réflexions modifiant de manière structurelle le cadre de vie institutionnel des jeunes.

Les champs d'intervention des psychologues auprès des jeunes et de leur famille :

Les psychologues assurent un certain nombre de prises en charge individuelles, hebdomadaires ou à quinzaine, à visée psychothérapique. Elles restent disponibles aux demandes spontanées de jeunes pour des entretiens individuels.

Elles effectuent des bilans psychologiques²⁶ (évaluation du fonctionnement cognitif, adaptatif, tests de personnalité) actualisés régulièrement.

²⁶ WISC V- WAIS IV – échelle de Weshler – Vineland – fonctionnement adaptatif – Rorschach/TAT.

Elles mènent, en collaboration avec d'autres professionnels de l'établissement, des ateliers thérapeutiques et des groupes de parole (ateliers conte et « raconte-tapis », ateliers vie affective et sexuelle, ateliers favorisant le développement personnel, etc.).

Les psychologues peuvent proposer **un accompagnement à la parentalité**, en lien avec les objectifs prédéfinis en équipe pluridisciplinaire dans le cadre du PIA. Cet accompagnement à la parentalité doit permettre, entre autres, de favoriser un ajustement relationnel au sein de la famille ; d'aider celle-ci à mieux appréhender les besoins spécifiques de son enfant (en lien avec son âge et son niveau de développement). Ce travail doit être accepté en conscience par la famille et ne revêt aucune obligation. Il doit se faire en s'appuyant sur les compétences des familles. Cet accompagnement peut également être initié par les familles elles-mêmes. Il est important de noter ici que si ce cadre thérapeutique n'a pas vocation à s'imposer à la famille, nous nous devons d'en formaliser le besoin si nous considérons qu'il en va du bon développement de l'enfant.

d) **Rééducation et réadaptation fonctionnelle : Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés**

Les besoins des jeunes accueillis nécessitent la mise en œuvre de rééducations fonctionnelles. En interne nous disposons de deux psychomotriciennes (représentant 1.5 ETP). Les besoins orthophoniques sont honorés par des libéraux en externe. Depuis mai 2025, nous avons conventionné également avec un ergothérapeute pour trois jeunes souffrant d'une hémiplégie.

 **Prestations en psychomotricité :**

La psychomotricienne sollicite l'enfant ou l'adolescent à travers des techniques corporelles et des jeux. Son objectif est d'harmoniser les fonctions motrices et psychiques afin de favoriser l'adaptation la plus satisfaisante possible du jeune à son environnement. Elle prend en compte les dimensions corporelles, mais aussi cognitives, affectives et identitaires.

▪ **Participation au diagnostic**

La psychomotricienne recueille des informations sur les antécédents et l'environnement du jeune.

Elle utilise des tests et observations cliniques pour établir un diagnostic psychomoteur et elle met ce diagnostic en perspective avec les observations de l'équipe pluridisciplinaire.

La psychomotricienne contribue à l'élaboration du projet individuel du jeune.

▪ **Éducation, rééducation et soin**

À partir des décisions prises en réunion de projet, en concertation avec les parents, la psychomotricienne met en place des séances individuelles ou de groupe, réévaluées et ajustées chaque année. Ces séances visent à ce que le jeune :

- Développe sa motricité, son équilibre et ses coordinations,
- Puisse s'appuyer sur la conscience qu'il a de son corps, de ses émotions pour s'autoréguler, développer son expression corporelle et émotionnelle et construire son identité propre,
- Bénéficie de séances de relaxation favorisant détente et relâchement,

- Développe son expression corporelle et émotionnelle.
- **Communication**
 - Faire part aux partenaires (écoles, assistant familiaux ...) des particularités psychomotrices du jeune et de leur impact au quotidien
 - Proposer aux parents des pistes pour soutenir le développement psychomoteur de leur enfant dans le quotidien

Prestations d'orthophonie :

Elle vise à prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer et les prendre en charge. L'intervention précoce est préconisée afin de donner à chacun toutes les chances de mieux communiquer, de mieux vivre.

Elle évalue, pose un diagnostic, et prend en charge des jeunes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage oral et écrit (compréhension et expression), des autres activités cognitives (attention, mémoire, calcul, raisonnement logique, cognition sociale) et des fonctions motrices de la bouche et du visage.

Certains jeunes bénéficient déjà d'une prise en charge en orthophonie en libéral lorsqu'ils sont inscrits sur le DAME. Si aucune contre-indication n'est posée par un médecin du service, ces prises en charge se poursuivent dans le cadre d'un conventionnement.

Prestations d'ergothérapie :

En lien avec l'évolution des besoins des jeunes accueillis, un ergothérapeute libéral intervient depuis mai 2025 pour 3 jeunes de l'IME.

Ces jeunes bénéficient d'une séance hebdomadaire d'une durée de 30 à 45 min pendant les périodes d'ouverture de l'établissement.

L'ergothérapeute évalue les besoins du jeune dans la réalisation des activités de la vie quotidienne. Son rôle est de favoriser son autonomie dans les activités de tous les jours, que ce soit à la maison ou à l'internat (habillage, toilette, repas, jeu...) ou en classe (écriture, organisation, manipulation des outils...), en extérieur (vélo, jouer avec les copains...).

L'ergothérapeute peut adapter l'environnement pour faciliter ou rendre possible une activité. Elle peut aussi prescrire des équipements lui garantissant plus d'autonomie dans sa posture, ses déplacements ou dans n'importe quelle activité quotidienne.

2. Les prestations en matière d'autonomie

a) Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

Un accompagnement de proximité favorise l'acquisition de l'autonomie (savoir utiliser ses couverts, gérer son hygiène...). Des outils de communication et d'organisation du quotidien sont proposés aux jeunes. Un ratio d'encadrement suffisant doit permettre d'accompagner les enfants les plus dépendants dans les actes de la vie quotidienne, notamment en internat.

b) Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui

Les professionnels sont formés et sensibilisés aux supports de communication alternative : pictogrammes, Makaton, LSF, FALC, CAA²⁷. Ils permettent une expression personnelle pour les enfants non verbaux et soutiennent l'expression des émotions.

c) Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Les lieux d'accueil des enfants et adolescents sont structurés et aménagés pour permettre aux jeunes de se repérer, de gagner en autonomie dans leur déplacement et de se saisir de moyens de communication adaptés à leur capacité.

Les emplois du temps sont illustrés et des repérages visuels permettent de se repérer dans le temps.

D. Prestations (éducatives et pédagogiques) pour la participation sociale

1. *Accompagnements pour exercer ses droits*

a) Accompagnements à l'expression du projet personnalisé

Les jeunes sont accompagnés dans l'expression de leur choix propres. Leur consentement, leurs choix éclairés sont recherchés et permettent l'appropriation de leur projet de vie.

La démarche de construction du **projet individualisé d'accompagnement (PIA)** est pensée pour faciliter l'auto-détermination des jeunes et des familles. A ce titre, les coordonnateurs proposent des supports adaptés favorisant la compréhension et l'expression de l'enfant ou de l'adolescent. Le jeune majeur participe, s'il le souhaite, à la réunion de préparation de son projet individualisé d'accompagnement (PIA).

Les familles sont impliquées dans la construction du projet individualisé d'accompagnement (PIA). Elle participe à la réunion de préparation, partage leurs observations et expriment leurs attentes avec l'équipe pluridisciplinaire.

b) Accompagnements à l'exercice des droits et libertés

✚ **La charte des droits et libertés de la personne accueillie** est expliquée de façon adaptée en fonction des capacités des jeunes. Cette démarche est particulièrement mise à l'œuvre avec les jeunes majeurs. Des ateliers de découverte de l'environnement de droit commun sont proposés.

²⁷ **MAKATON** : ensemble de « vocabulaire » composé de signes et de pictogrammes illustrant de façon visuelle les concepts qu'ils signifient **LSF** : langue des signes française ; **FALC** : facile à lire et à comprendre ; **CAA** : communication alternative améliorée

- ✚ **Le contrat de séjour** : Lors de l'admission du jeune, le contrat de séjour est porté à la connaissance des familles et du jeune accueilli. A la majorité, un contrat de séjour est proposé au jeune majeur pour poursuivre son accompagnement. Il contient les modalités d'accueil, les objectifs généraux, les droits et devoirs des différentes parties. La lecture est proposée lors d'un entretien et prend en compte les spécificités des familles ou du jeune majeur afin de permettre le consentement éclairé. Le document est cosigné par la famille, le jeune, et le DAME.
- ✚ **Accompagnement des démarches administratives** : Un accompagnement éducatif concernant le projet d'orientation et les démarches administratives est proposé aux jeunes majeurs : préparation du dossier de demande d'orientation MDPH/Via trajectoire, demandes de stages et inscriptions dans les structures spécialisées ou de droits commun, demande de protection juridique jeune majeur...

Les notions de consentement, de libre-choix, d'intimité et de protection demeurent les prérequis de toutes propositions d'accompagnement.

Partenaires associés : MDPH, Mairie, Services publics, Mandataires judiciaires, Planning familial, Éducation nationale

2. *Accompagnements au logement*

L'accueil de nuit s'inscrit dans la nomenclature SERAPHIN-PH à plusieurs égards. Au niveau du DAME, trois prestations sont plus particulièrement proposées :

- L'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne (2.2.1.1)
- L'accompagnement pour accomplir les activités domestiques (2.3.2.2)
- L'accompagnement pour vivre dans un logement (2.3.2.1)

a) Le principe et les objectifs de l'internat


L'hébergement de semaine (appelé accueil de nuit) est un mode d'accueil modulable²⁸ proposé à certains jeunes, sur les temps de soirées, nuitées et matinées allant du lundi au vendredi. Cet accueil est réfléchi en fonction des besoins des jeunes accueillis, et s'inscrit dans le cadre des objectifs définis dans le Projet Individualisé d'Accompagnement.

L'accueil en internat n'est plus, comme par le passé, lié à l'éloignement géographique. Aujourd'hui, on peut retrouver plusieurs raisons à l'orientation vers l'internat, qui émanent de différents acteurs du parcours du jeune :


- ✚ Demande du jeune lui-même :

²⁸ Les jeunes peuvent dormir 2 ou 4 nuits par semaine en fonction de leur projet.

- Pour être avec des jeunes de son âge et rompre l'isolement social auquel sa situation de handicap l'astreint ;
- Pour pouvoir s'inscrire dans une activité en soirée : sport, théâtre, ...
- Pour réaliser un stage avec des horaires correspondant à la vie de l'entreprise ;
- Pour mettre de la distance avec la famille au moment de l'adolescence ;
- Pour préparer la sortie du DAME vers une vie indépendante.

 Demande des parents :

- Pour permettre à leur enfant de devenir indépendant ;
- Pour apaiser des tensions familiales (souvent liées à l'adolescence ou à l'expression du handicap).

 Demande des travailleurs sociaux (du DAME, de la MDPH, de l'ASE) :

- Pour amener les jeunes vers une plus grande autonomie du quotidien ;
- Pour travailler la socialisation avec les pairs ;
- Pour mettre de la distance entre le jeune et sa famille lorsque l'expression du handicap, majorée parfois par l'adolescence, génère des tensions ou des difficultés sans pour autant que cela relève d'une information préoccupante (offre de répit).

L'internat est actuellement constitué de deux groupes :

- Le groupe Turquoise accueille les plus jeunes enfants (de 8 à 16 ans environ).
- Le groupe Wasabi accueille les jeunes les plus âgés (de 16 à 21 ans environ).

b) Le respect de l'intimité et des besoins de chacun

Une équipe éducative est constituée pour chaque soirée et chaque lever quotidien. Deux surveillantes de nuit assurent également la veille et la sécurité pour la nuit (de 21h45 à 7h15), en lien avec l'équipe éducative dédiée à ce temps d'accueil. Chaque jeune accueilli à l'internat dispose majoritairement de chambres individuelles. Des chambres de deux sont également disponibles. Le fonctionnement de l'internat garantit la détente et le repos de chacun, ainsi que le respect de l'intimité. Une astreinte assurée par un cadre est mise en place tout au long de l'année.

c) Les activités liées à l'accompagnement en internat

Les objectifs spécifiques pouvant être poursuivis dans le cadre de l'accueil en internat visent globalement l'**apprentissage progressif de l'autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne**, et plus particulièrement :

- L'hygiène (corporelle, vêtue, lieu de vie),
- L'habillement,
- L'entretien de la chambre (rangement, ménage),
- L'entretien du linge (lessive, séchage et pliage),
- La participation aux tâches collectives (mettre la table, débarrasser...),
- La gestion du temps libre.

L'apprentissage de l'autonomie (intimité, règles d'hygiène, diversité alimentaire, gestion des temps libres, rythme de vie) qui normalement relève de l'éducation familiale peut s'avérer plus complexe pour un jeune en situation de handicap. Cela nécessite une approche éducative structurée (pictogrammes, rituels, repères, ...) et la possibilité de s'inscrire dans une dynamique de groupe qui porte des valeurs partagées d'autonomie et d'émancipation.

Les autres axes importants de l'accueil en internat sont :

- La socialisation : normes sociales de référence, vie en collectivité avec des jeunes du même âge, d'âges différents, mixité ;
- La participation à des loisirs et l'ouverture sur l'extérieur ;
- La sécurité et l'apaisement du jeune ;
- La proposition d'un cadre éducatif favorisant le développement personnel et la construction identitaire.

d) L'organisation de séjour :

L'organisation de séjour éducatif et pédagogique est un outil au service du soutien à l'autonomie, à la socialisation, à l'enrichissement expérientiel et au transfert des apprentissages.

Ainsi, les équipes éducatives, en collaboration avec les enseignants, peuvent proposer des projets de séjour et organisent les modalités d'accueil et d'accompagnement.

Les objectifs des séjours sont multiples et s'élaborent en fonction du niveau d'autonomie des jeunes concernés :

- L'élaboration et la construction d'un projet commun.
Les jeunes, en fonction de leurs âges et de leurs capacités sont mobilisés pour initier et participer à des actions (ventes de gâteaux, nettoyage de voiture...) permettant de contribuer au financement d'activités extraordinaires durant le séjour.
- La découverte d'un nouvel environnement
- Le renforcement de la cohésion de groupe, des liens entre les jeunes, du partage des valeurs communes comme l'entraide, le dépassement de soi et le vivre ensemble.
- Le transfert des connaissances développées durant l'année.
Selon le niveau d'autonomie des jeunes, les modalités de location des lieux d'accueil sont ajustées (pension complète, demi-pension, ou gestion libre).

La préparation du séjour et le séjour en lui-même constitue « un fil rouge », servant de supports transversaux aux apprentissages éducatifs et pédagogiques tout au long de l'année. Cette temporalité longue permet aussi aux jeunes de travailler la projection dans le temps.

e) La vie en appartement ou en résidence habitat jeune (RHJ)

En fonction des capacités et du niveau d'autonomie des jeunes, certains peuvent expérimenter la vie en appartement au sein du DAME via l'accès à un studio indépendant, situé dans l'enceinte de l'établissement. C'est un outil de transition pour aider les jeunes à passer de la vie en collectivité, à une vie plus individualisée, tout en maintenant du lien et des repères sociaux. Il permet de préparer les jeunes adultes à la gestion quotidienne d'un logement en autonomie.

Ainsi, l'entretien du logement, l'organisation des repas, la gestion du temps personnel, sont des compétences qui sont développées.

Cet hébergement nous permet également d'évaluer, d'ajuster notre accompagnement, d'affiner nos réponses aux besoins et aux attentes des jeunes dans une perspective d'autonomie sociale.

Cet appartement permet aussi de valider et de mettre en place un projet en Résidence Habitat Jeunes (RHJ, anciennement Foyer des Jeunes Travailleurs) avec lequel nous avons signé un contrat de location pour un hébergement pouvant accueillir deux personnes. Ce dernier demande une plus grande capacité en termes de gestion et d'organisation (courses, budget, déplacements), d'intégration et de socialisation (participation avec d'autres jeunes adultes aux animations et activités proposées au RHJ). L'objectif étant aussi de lutter contre le risque d'un isolement social après la vie institutionnelle. Cela vient marquer concrètement une progression valorisante pour ces jeunes pouvant eux aussi se fixer leurs propres objectifs et se projeter dans une vie future.

Partenaires associés : Résidence Habitat Jeunes, Mairie, Services sociaux, MDPH, service de transports.

3. *Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux*

a) Accompagnements pour mener sa vie d'élève

La scolarité proposée au sein du DAME s'articule autour du **Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture**. Ce socle doit permettre la construction d'un avenir personnel et professionnel et prépare à l'exercice de la citoyenneté.

Il se décline à travers les **programmes en vigueur de l'Éducation Nationale**. Toutefois, les contenus seront priorisés et adaptés en fonction des besoins des élèves, de leurs compétences et de leur temps scolaire effectif. Nous privilégierons des enseignements qui respectent le rythme et les potentialités de chacun. Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), versant pédagogique du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA), vient ainsi formaliser les enseignements proposés, les objectifs pédagogiques visés, les méthodes utilisées, les modalités d'évaluation...

Les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques) sont abordés de façon systématique. La communication, l'expression orale et la lecture sont priorisés. De même, un accent est mis sur l'acquisition des notions de numération et de calcul. De façon complémentaire, une part non négligeable des enseignements vise l'ouverture culturelle et le vivre-ensemble à travers le développement des compétences sociales et civiques. La poursuite de ces objectifs se retrouvent dans le projet d'école déclinés en trois grands axes.

En fonction de la modalité d'accompagnement retenue (en institution, en SESSAD, ou de manière partagée), différentes modalités de scolarisation sont envisagées :

- ✚ **Une scolarité dans l'école de secteur (45,2% des jeunes du DAME, service SESSAD, à la rentrée 2025) :** Les enfants et adolescents sont scolarisés dans leur établissement de secteur (école ou collège). Les enseignements sont assurés par les enseignants et professeurs de l'établissement scolaire. L'intervention des professionnels du DAME vise à étayer l'équipe éducative au sens large (enseignants, AESH,

professionnels du périscolaire...). Cela peut se concrétiser par l'apport d'outils, la proposition d'aménagements matériels, horaires ou encore à travers la co-construction de contenus qui pourraient être réutilisés ensuite dans un autre contexte. En tant que dispositif ressource, l'équipe du DAME participera également aux instances de réunions relatives à la scolarité de l'usager (Équipe Éducative, Équipe de Suivi de Scolarisation...).

✚ **Une scolarité au sein de l'institution (47,3% des jeunes du DAME, établissement IME, à la rentrée 2025) :**

Les bénéficiaires sont scolarisés en interne au sein des unités d'enseignement de l'Association. C'est le personnel enseignant qui assure l'enseignement. En fonction de l'âge des élèves et de leurs compétences, des groupes de besoin sont constitués afin d'individualiser l'accès aux apprentissages. Nous privilégions des groupes restreints afin de permettre aux enseignants d'être au plus proche de leurs élèves et de proposer ainsi des contenus de qualité et adaptés.

✚ **Une scolarité partagée (7,5% des jeunes du DAME à la rentrée 2025) :**

Cette modalité de scolarisation peut se décliner selon différentes formes.

Elle peut être partagée entre une **scolarité interne** et une scolarité au sein de l'**Unité d'Enseignement Externalisée (5,4% des jeunes du DAME à la rentrée 2025)**. En fonction des profils des élèves, différents objectifs seront alors poursuivis. Ainsi, le développement des connaissances et compétences pourra être recherché mais aussi la socialisation, l'autonomie, l'ouverture culturelle ou encore la revalorisation narcissique. Dans cette perspective, des inclusions dans les classes pourront avoir lieu. Aujourd'hui seule une UEE collège est mis en œuvre.

Notons cette modalité de scolarisation était beaucoup plus importante il y a 5 ans avec 1 UEE en école élémentaire et 2 UEE au collège qui concernait 33 enfants et adolescents soit 35,5% des usagers. Cette diminution s'explique en partie par l'évolution des profils des jeunes accueillis, de plus en plus fragiles et dont les besoins en terme de rythme, de locaux, d'adaptation ne sont pas compatibles avec les conditions d'accueil et d'aménagements que proposent les établissements scolaires dans leur forme actuelle.

L'accès aux apprentissages peut aussi alterner entre un suivi au sein de l'UE et la poursuite d'une scolarité dans l'établissement scolaire de l'enfant (ULIS école, ULIS collège, SEGPA, CFA...) ce qui représente **2,2% des jeunes du DAME à la rentrée 2025**. Ce parcours mixte permet ainsi de cibler certains apprentissages au sein de l'établissement de secteur et de venir renforcer certaines notions en interne de façon plus individualisée. Dans le cadre de cette modalité, un lien étroit avec les professionnels des établissements scolaires est mis en place afin d'harmoniser les contenus et d'assurer une cohérence et une continuité des enseignements.



Axel (2025) : Axel est suivi par le SESSAD et il est sur liste d'attente sur l'IME. Son évolution en ULIS était positive au moment de son inscription à l'IME. Nous avons proposé un parcours mixte : Mathéo est en classe Ulis le matin Ulis et à l'IME l'après-midi.

Si cela se justifie, les temps de classe peuvent être accompagnés par du personnel éducatif afin d'étayer certains apprentissages mais bien souvent aussi afin d'aider l'enfant à maintenir une posture d'élève propice aux apprentissages et aux progrès.

Ce lien avec le pôle éducatif peut aussi s'envisager à travers des projets interdisciplinaires au sein desquels les liens entre les apports éducatifs et les considérations pédagogiques se croisent et s'enrichissent mutuellement. C'est le cas par exemple des ateliers cuisine. La préparation de plats permet le transfert de compétences autour de la lecture de recettes, du calcul, des conversions... Cela développe aussi des capacités autour de la planification des tâches, de la mise en lien entre une action à réaliser et le recours à l'ustensile adapté... C'est également une source de motivation indéniable pour des enfants souvent en rupture avec les apprentissages et le système scolaire ordinaire.

Partenaires associés : DASEN, Inspection académique, écoles, collèges, lycées, RASED, enseignant(e)s référent(e)s

b) Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle

- **Les ateliers de la Section d'Initiation aux Premières Formations Professionnelles (SIPFP).**

Afin de préparer l'insertion sociale et professionnelle, la SIPFP propose des ateliers techniques d'apprentissages préprofessionnels aux jeunes à partir de 14 ans.

Ce dispositif spécifique de la SIPFP permet de mieux évaluer les potentialités des jeunes ainsi que leurs motivations en multipliant les séquences d'apprentissages en situation.

L'objectif principal est, pour chacun des jeunes, d'expérimenter différentes situations de travail, avec comme support des activités que l'on retrouve en ESAT/EA, afin de se préparer au monde du travail protégé. Il s'agit donc de développer des aptitudes au travail, des comportements et des postures d'apprentissages pour acquérir un savoir-être professionnel. Le contenu de ces ateliers prend en compte le projet du jeune et il est adapté en fonction des besoins identifiés en équipe pluridisciplinaire. L'objectif est de favoriser son autonomie et son insertion professionnelle future, en fonction de ses sensibilités et de ses choix individuels.

Les ateliers techniques permettent de travailler des compétences spécifiques en s'appuyant sur différents supports propres à chaque domaine. Afin de permettre aux jeunes de pouvoir

découvrir et d'évoluer parmi ces différents domaines, le pôle technique travaille en commun sur des objectifs transversaux à tous les ateliers, en lien avec les attendus des ESAT/EA.

Les ateliers techniques proposés en 2025 sont :

- ✓ **Ateliers blanchisserie et repassage** : matériel professionnel et familial à disposition ; Gestion du linge de l'établissement, partenariat avec CFA et West Rock incluant la gestion du linge et la livraison ;
- ✓ **Ateliers couture** : retouches et créations ;
- ✓ **Atelier cuisine familiale** : Accompagnement aux achats et préparation de repas familiaux ;
- ✓ **Atelier Cuisine, service en restauration** : Restaurant d'application permettant l'élaboration et la préparation de repas destinés à une clientèle, Service en restauration, entretien des locaux ;
- ✓ **Atelier espace vert** : entretien du parc de l'association, partenariat avec le lycée Louis Delage et Taxi Arnoult pour entretenir les espaces verts ;
- ✓ **Atelier maraichage /horticulture** : entretien potager, apprentissages des compétences de maraichage ;
- ✓ **Atelier travaux viticoles** : partenariat avec un viticulteur pour effectuer des travaux viticoles saisonniers ;
- ✓ **Immersion ESAT** : ateliers hebdomadaires dans les ESAT proches pour conforter des choix d'orientations.

Ces ateliers sont encadrés et animés par les éducateurs techniques, qui ont une mission d'initiation et de premières formations professionnelles des adolescents et jeunes adultes accueillis au sein de la SIPFP.

Les jeunes accueillis à la SIPFP sont accompagnés dans la recherche et la mise en œuvre de stages de découverte du milieu professionnel. Ces périodes de stages peuvent se dérouler dans le milieu ordinaire ou dans le milieu protégé. Elles permettent de découvrir des établissements et de mieux définir l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur passage adolescence/vie adulte.

Partenaires associés : ESAT, Mairie, CFA, MFR, Cap Emploi, France Travail, Éducation nationale, Entreprises, Associations ou collectivités.

- **Des ateliers de soutien à l'orientation, à l'insertion sociale et professionnelle**
- ✓ Des ateliers de découverte et de compréhension de l'environnement ainsi que des visites des dispositifs de droit commun permettent aux jeunes d'appréhender leur environnement et de trouver des appuis dans le milieu ordinaire ;
- ✓ Des ateliers de recherche de stages, de préparation de candidatures sont proposés aux jeunes ;
- ✓ Des ateliers d'accompagnement aux démarches administratives, demandes MDPH, Via trajectoire, mesures de protection judiciaire...sont proposés aux jeunes majeurs.

Partenaires associés : Éducation nationale, MFR, CFA, France Travail, Cap Emploi, Planning familial, Club sportif, Centre de loisirs, Infos16, Médiathèque, Théâtre, Club de danse, Associations sportives

c) Accompagnements pour mener sa vie professionnelle

Le projet d'orientation est préparé avec le jeune et sa famille. Nous accompagnons les jeunes majeurs vers un projet cohérent avec ses capacités et en accord avec ses désirs et choix propres.

- ✓ **Périodes de stages** : Pour favoriser les choix éclairés et l'autodétermination, des stages dans le milieu ordinaire, ainsi que dans le milieu protégé, sont proposés aux jeunes dans le but de déterminer le projet d'orientation.

Nous collaborons avec les ESAT et les EANM afin qu'ils accueillent les jeunes durant des périodes de stages conventionnés dits « de découverte », puis « de confirmation » lorsqu'une admission est envisagée.

Un partenariat avec l'entreprise adaptée L'Escale EMMA de l'association Fraineau est mis en place. Il permet aux jeunes de bénéficier de période de découverte d'une activité professionnelle dans le secteur de l'entretien des espaces verts et de la viticulture. Certains jeunes peuvent se voir proposer des contrats de travail en CDD de courtes durées, soit durant les vacances scolaires soit durant la période de prise en charge DAME.

- ✓ **Chantiers Ecoles** : des immersions hebdomadaires dans les ateliers des ESAT, appelées « Chantiers Ecole », sont mises en place pour les jeunes bénéficiant d'une orientation en ESAT ou dont le projet n'est pas encore précisé. Il s'agit de proposer à un groupe une ½ journée par semaine en immersion sur les ateliers Espace vert, Maraichage et Conditionnement de trois ESAT du secteur géographique. Ces ateliers permettent aux jeunes de découvrir un environnement de travail, de développer des compétences de relation et de collaboration avec les travailleurs et de montrer leurs compétences aux ESAT qui accueilleront leur demande d'admission.
- ✓ **Immersion CAP** : des immersions en collaboration avec le lycée professionnel ont lieu tout long de l'année. Elles peuvent prendre la forme d'un échange d'élèves entre une classe de CAP et l'IME. Ainsi les jeunes de la SIPFP bénéficient d'une inclusion dans une classe de lycéens et des lycéens viennent profiter des installations des ateliers et des compétences pédagogiques des éducateurs techniques.
- ✓ **RAE** (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) : L'IME est associé au réseau « Différent et Compétent » et soutient les jeunes adultes qui souhaitent engager une démarche de RAE.
La RAE s'appuie sur les référentiels des métiers préparés dans les ateliers préprofessionnels de la SIPFP et valident, ou non, les compétences acquises par l'expérience en ateliers, mais aussi durant des stages en entreprise ou ESAT.
Les éducateurs techniques proposent un accompagnement à la préparation du dossier et à la passation de l'examen. Ils sont présents auprès du candidat le jour de la présentation devant le jury.
- ✓ **Des activités gratifiées** : les compétences travaillées au sein des ateliers techniques peuvent engendrer une gratification financière ou en nature. Par exemple :

- L'entretien du linge du CFA de Cognac par l'atelier blanchisserie, permet aux jeunes de bénéficier gratuitement de soins esthétiques ou de coiffures.
- Le tirage de bois chez un viticulteur permet aux jeunes de bénéficier d'une gratification financière à titre personnel.
- Un projet de séjour est autofinancé par les jeunes adolescents qui ont travaillé dans les vignes.

Cette gratification, permettant aux jeunes de développer la valeur travail en lien avec une réalité économique, est une volonté affirmée de l'équipe éducative/pédagogique.

Son principe a été validé par le CVS de l'Association Fraineau.

d) Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées

Activités éducatives à visée de soutien au développement intellectuel

La spécificité du public accompagné nécessite de mettre l'accent sur un ensemble d'activités et d'actions pour favoriser l'élaboration des processus intellectuels. Il s'agit de permettre aux jeunes de mieux comprendre leur environnement, de développer leur curiosité, leur appétence et d'accéder à des connaissances significatives pour eux.

Les activités éducatives permettent d'accompagner les jeunes dans leurs apprentissages scolaires en proposant des situations de jeux, d'expérimentation, de remédiation et un étayage relationnel.

Il s'agit de les aider à faire des liens entre des connaissances acquises et des situations concrètes, de développer des compétences transversales, telles que l'organisation, l'attention, l'autonomie. Cela leur permet d'acquérir des savoir-faire et d'exercer leur raisonnement dans diverses situations.

- ✓ Atelier cuisine : cet atelier permet de faire du lien entre les apprentissages scolaires et la mise en œuvre pratique des connaissances (lecture de consignes, organisation, pesée, conversion, calcul...). Il permet également de travailler autour des troubles alimentaires en permettant la découverte d'aliment, de mettre ses sens en action (sentir, toucher, goûter) et d'aborder des notions diététiques ;
- ✓ Activités « Courses » : cet atelier permet de travailler l'autonomie : savoir lire une étiquette, se repérer dans un lieu, utiliser la monnaie/gérer un budget, apprendre les codes sociaux ;
- ✓ Atelier confection de produits ménagers : cet atelier permet la mise en pratique des notions abstraites étudiées en classe (mesures et grandeurs : kg, litre...) ;
- ✓ Atelier Jeux à règles : cet atelier permet d'utiliser les connaissances scolaires en situation concrète et ludique. Il permet de développer son imaginaire, de favoriser la collaboration et de soutenir les échanges ;
- ✓ Atelier Construction Lego : cet atelier permet de soutenir les compétences transversales : se repérer dans l'espace, savoir s'organiser à partir d'une consigne, gérer le matériel, travailler la représentation dans l'espace... ;

- ✓ Ateliers activités manuelles/Bricolage : cet atelier permet d'utiliser des connaissances au service d'une activité concrète : lecture de consignes, capacité d'organisation, mise en lien des connaissances avec leur application. La finalité de l'atelier, avec la réalisation d'un objet, permet également de travailler la valorisation et l'estime de soi.

✚ Activités éducatives à visée d'expression personnelle

Les activités proposées visent à soutenir les jeunes dans leur expression personnelle.

Les supports sont variés et favorisent l'expression personnelle sous toutes ses formes, à développer la créativité et à travailler la confiance en soi.

- ✓ Atelier art plastique : cet atelier permet l'expression de la créativité à partir de différents supports. La présentation de la création soutient l'estime de soi et la confiance ;
- ✓ Atelier Création d'histoire : cet atelier vise à soutenir l'expression personnelle, à soutenir la structuration d'un récit, à favoriser l'imaginaire ;
- ✓ Atelier théâtre : cet atelier vise à soutenir une meilleure gestion des émotions, la capacité à « faire semblant » et à accéder aux jeux symboliques ;
- ✓ Atelier musique : cette activité permet de découvrir d'autres supports d'expression personnelle. La musique est aussi un moyen d'accéder à ses ressentis sensoriels et émotionnels.

✚ Activités éducatives à visée de communication

Les activités et ateliers visent à soutenir la capacité à communiquer avec l'autre (adultes et/ou pairs). Il s'agit de favoriser la participation, la prise de parole, le positionnement personnel du jeune et de le valoriser.

- ✓ Atelier habiletés sociales, réunion de groupe/espace de parole... : ces espaces d'échanges visent à soutenir les discussions, apprendre à considérer l'autre, confronter les points de vue, s'affirmer dans un groupe... ;
- ✓ Atelier langage : cet atelier vise à soutenir le jeune dans sa communication : savoir ordonner sa pensée et restituer un récit (vécu du weekend, des vacances...), prendre la parole en groupe, être à l'écoute des autres ;
- ✓ Atelier histoires ou comptines Makaton : le MAKATON est un système de communication alternative qui permet aux jeunes non verbaux ou avec troubles du langage de communiquer à partir d'images et de gestes. Cet atelier soutient l'expression et l'imagination avec la création d'histoire enrichies des supports MAKATON ;
- ✓ Atelier jeux symboliques : Cet atelier encourage l'enfant à jouer pour développer ses relations sociales, son expression, ses capacités d'imagination et de créativité.

✚ Activités de soutien du développement personnel

Atelier « Relaxation-Sophrologie »

La relaxation correspond à un état associant une détente musculaire et une sensation de calme généralisé, psychologique et physiologique. Elle se pratique sous forme ludique, des activités et jeux statiques ou dynamiques en position debout, assise ou allongée, avec des techniques de respiration, de relaxation auxquelles s'ajoutent mouvements, gestes lents et postures simples dans le respect des possibilités de chacun.

Ces séances privilégient la détente physique, psychique, émotionnelle et mentale.

Atelier « Bien-être »

Cet atelier vise à encourager le bien être corporel et à prendre conscience des bienfaits de l'hygiène et du soin apportés à son corps. Ainsi, des espaces sont prévus pour offrir aux jeunes des séances de soins esthétiques, de coiffage, de maquillage qui favorisent le bien-être et l'apaisement.

e) Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, la vie intime affective et sexuelle

Atelier Vie Intime Affective et Sexuelle (VIAS)

L'atelier VIAS est indiqué pour tous les jeunes à partir de 8 ans. Il est hebdomadaire et le jeune est orienté sur un groupe correspondant à sa maturité psychique.

Cet atelier contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres pour avoir une vie intime, affective et relationnelle saine et satisfaisante.

C'est un espace de parole basé sur la confiance et la confidentialité qui permet à chaque enfant d'exprimer ses questionnements, d'écouter et de prendre la parole dans un groupe, d'échanger et ainsi de renforcer ses capacités à se respecter et à respecter les autres.

Les supports utilisés sont variés : supports papiers et numériques, construction de jeux autour d'un thème, mimes, dessins, jeux de rôles, chansons (en lien avec les émotions ou le corps). Nous nous appuyons également sur le questionnement des jeunes.

Partenaires associés : Planning familial, Infos16, Hôpital, Régulation avec sexologue, Promotion Santé Charente

f) Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance

Accompagnement à la participation CVS

Dans le cadre du CVS associatif, des élections sont proposées aux jeunes afin d'élire les représentants des jeunes présents aux séances trimestrielles. Une élection à bulletin secret est organisée et la présentation des candidats est accompagnée.

Les réunions du CVS sont préparées en amont avec les représentants et leurs groupes de pairs afin de recueillir les demandes à transmettre lors du CVS.

Des outils adaptés de communication sont utilisés afin de permettre aux jeunes représentants de s'exprimer durant le CVS et de partager le recueil des attentes des jeunes.

C'est également une occasion pour eux d'informer les représentants des familles sur leurs activités, apprentissages, sorties socio-culturelles.

Pair-aidance :

Lorsque cela est possible et bénéfique pour le jeune, certains peuvent être désignés comme tuteur pour encadrer une activité, ou accompagner un pair dans une organisation nouvelle. L'appui sur l'expérience de jeunes plus âgés pour des plus jeunes est une ressource dont nous nous saisissons.



Sébastien (2025) : Un jeune majeur, Sébastien, a l'habitude d'aller se promener en autonomie dans le centre-ville. Il y est bien repéré et peut aujourd'hui faire face à un imprévu ou une situation nouvelle. Il accompagne Flavie, très inquiétée par l'extérieur, toutes les semaines pour un achat, prétexte à la sortie de l'établissement, et la guide dans la ville. Cette situation de pair-aidance permet aux deux jeunes de prendre conscience de leurs capacités.

Les chantiers-écoles (immersion ESAT) permettent de mettre à l'œuvre les connaissances et l'expérience des travailleurs au service des jeunes qui en bénéficient. La projection vers un avenir professionnel facilite les projets d'orientation.

4. *Accompagnements pour participer à la vie sociale*

a) Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage

L'accompagnement éducatif des jeunes adultes bénéficiant de la Résidence Habitat Jeune vise, entre autres objectifs, à soutenir la capacité à établir des relations adaptées avec son voisinage. L'apprentissage des codes sociaux, le respect des règles de vie commune, le respect des espaces partagés sont au cœur de l'accompagnement proposé.

Une collaboration est établie avec les travailleurs sociaux de la Résidence Habitat Jeune afin de permettre une continuité cohérente dans la présence éducative.

b) Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

Activités à visée de socialisation et d'ouverture culturelle

Dans toutes les activités proposées, et en fonction de l'âge et des besoins repérés, le développement des habilités sociales est recherché. La compréhension et l'intégration des codes sociaux tels que les règles de politesse, l'adaptation, la distance relationnelle, le respect des règles et des lois sont au cœur de l'accompagnement éducatif.

Les semaines d'ouverture sur les périodes de vacances scolaires permettent l'accès à des lieux culturels et de loisirs : théâtre, musée, cinéma, médiathèque, ludothèque, spectacles, concerts, expositions... ; participations à des événements culturels. Des séjours sont aussi organisés et offrent un fil conducteur aux différents intervenants.

Tout au long de l'année, des activités sont menées avec des partenaires extérieurs :

- ✓ Atelier médiathèque et/ou librairie Le Texte libre : apprendre les codes sociaux en dehors de l'établissement, savoir écouter un adulte inconnu, savoir faire un choix de livres, découverte de la lecture plaisir... ;
- ✓ Parcours éducatifs du Grand Cognac : ouverture culturelle avec intervenant extérieur ;
- ✓ Ciném'action : film à thème qui suscite une réflexion (ex : ressources en eau, animaux à protéger...)
- ✓ Conservatoire de Cognac : participation à la chorale ;
- ✓ Clubs sportifs/Fitness : accompagnement à l'inscription et à la participation en autonomie.

Partenaires associés : Grand Cognac avec les parcours éducatifs, Médiathèques, Ludothèque, Librairie Le Texte libre, Théâtre, Club de danse, Médiathèque, Club sportif, Centre de loisirs, Infos16, Associations sportives...

c) Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

L'acquisition de l'autonomie de vie quotidienne (savoir se repérer, se déplacer, comprendre son environnement et effectuer des démarches seul...) fait partie des habiletés sociales à développer notamment avec les plus âgés.

L'accompagnement éducatif consiste à soutenir les acquisitions par l'expérience et la répétition.

- Apprendre à utiliser les transports en commun : se repérer sur un plan, sur une grille d'horaires, savoir acheter les titres de transports, savoir demander de l'aide, respecter les règles et les lois, assurer sa propre sécurité... ;
- Accompagnement des déplacements à pied afin de vérifier l'application des consignes de sécurité ;
- Accompagnement à l'inscription en auto-école : permis AM ou permis B ;
- Savoir utiliser le train : aller à la gare, s'adresser au guichet, acheter son billet, se repérer dans les horaires et les sens de circulation...

Partenaires associés : bus de ville/du département, taxis, auto-école, prévention routière, gare...

5. *Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion*

a) Accompagnements pour l'ouverture des droits

Lorsqu'un jeune atteint la majorité, un accompagnement pour l'information et l'ouverture des droits lui est proposé :

- ✓ Droit aux prestations sociales (MDPH, CAF...)

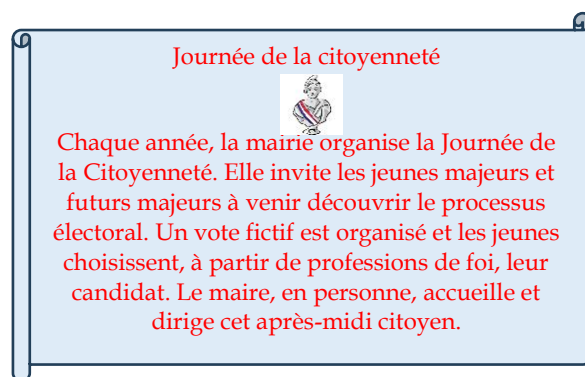
Des accompagnements sont proposés pour aider le jeune adulte à comprendre les démarches administratives et à préparer ses demandes.

- ✓ Droit à une orientation adaptée et en accord avec ses projets.

La découverte de son environnement, des structures de travail adaptées, des dispositifs de droit commun. (Via Trajectoire)

- ✓ Droit de vote

Les jeunes sont sensibilisés aux droits de citoyens qu'ils acquièrent à leur majorité.



b) Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources

Les notions d'argent et de gestion de budget sont incluses dans les projets éducatifs et dans l'accompagnement proposé en lien avec l'hébergement.

Lorsqu'une mesure de protection juridique est exercée, des rencontres avec les mandataires sont possibles, avec l'accord et la présence du jeune protégé, au sein de l'établissement afin de soutenir le jeune dans ses demandes, de les informer de l'évolution du projet et de ses enjeux.

Ce lien permet également de mettre en place des outils de communication (mail, appels) entre le jeune protégé et son mandataire et de se coordonner autour du projet et des démarches à mener, notamment concernant l'orientation et le projet de vie du jeune.

c) Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

- Droit à une protection juridique jeune majeur (tutelle, curatelle, habilitation familiale).

A la majorité, une mesure de protection juridique peut être nécessaire, en fonction des besoins du jeune. Une démarche d'information et un accompagnement de la demande sont alors proposés au jeune et à sa famille.

Partenaires associés : mairie, service de mandataires judiciaires, MDPH, services publics, France Travail, Cap Emploi.

6. Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

Nous participons à l'ensemble des GOS auxquels nous sommes invités. Régulièrement nous accueillons un ou deux jeunes relevant de ce type de parcours.

Nous pouvons adapter nos fonctionnements, recruter du personnel dédié ou faire appel à des spécialistes en externe pour répondre à des besoins spécifiques.



Pierre (2023) : Pierre est en situation de handicap intellectuel et physique (hémiplégié). Il réside en Charente-Maritime, et relève d'un GOS. Son accueil à l'IME est réalisé avec un tuitage du SESSAD Handicap moteur, le recrutement d'un éducateur supplémentaire à ½ temps pendant un an, et le conventionnement avec une ergothérapeute.

Maria (2025) : Maria est une jeune Ukrainienne, arrivée en France en 2021, accompagnée par le PCPE sans ESMS. Elle sera accueillie de manière adaptée et bienveillante grâce au recrutement d'une AES.

Noor (2024) : Noor est une jeune fille afghane, en rupture de scolarité. La mise en place d'un partenariat avec une association de traducteurs permet de travailler la dimension clinique avec la famille non francophone.

Paul (2023) : Paul jeune présentant des troubles psychologiques très importants et relevant d'un GOS. Un accueil individualisé sur deux jours, en sureffectif, avec le recrutement d'une infirmière dédiée et la mise en place d'un transport dédié ont pu être proposés.

VIII. Les conditions d'organisation et de fonctionnement du pilotage et des fonctions supports

A. Gestion des ressources humaines : les professionnels et les compétences mobilisées²⁹

« Nos méthodes de management sont participatives et nos démarches-projet mobilisent des groupes de travail représentatifs de l'ensemble des catégories de professionnels qualifiés (éducatifs, thérapeutiques et services généraux, administratifs), qui sont dès lors partie prenante de ce grand projet commun. »³⁰

1. La composition des équipes³¹

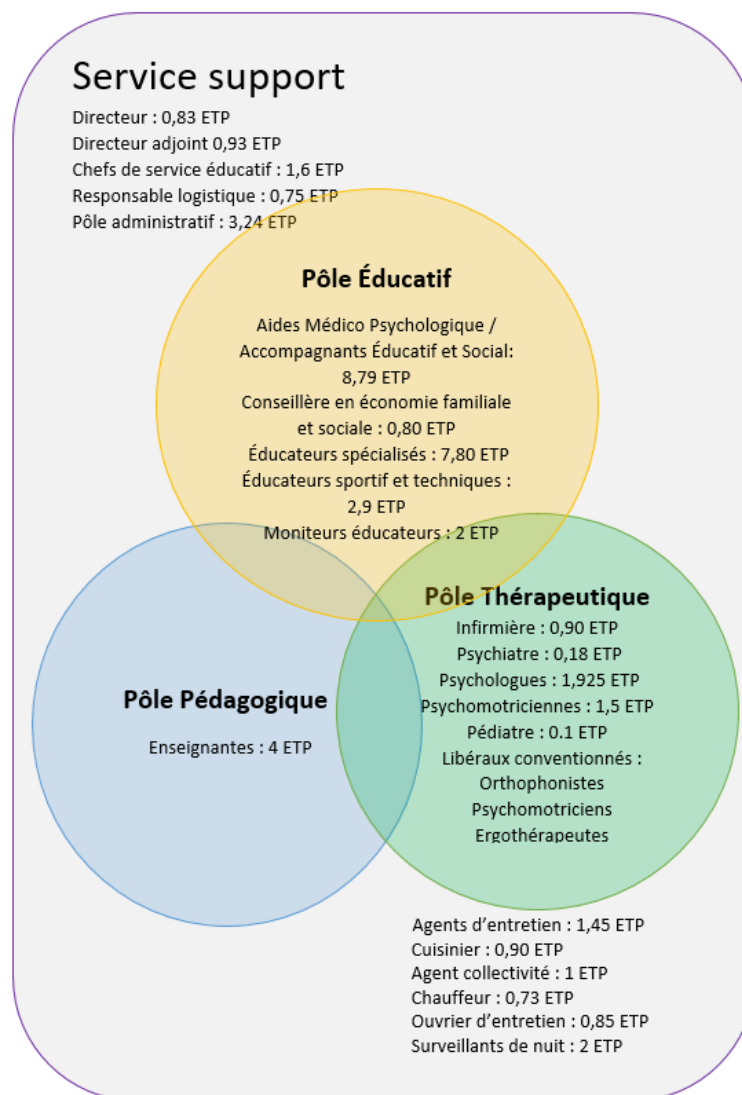
Les professionnels sont répartis en trois pôles distincts, reposant sur un socle de services supports. Ces trois dimensions sont intriquées et interdépendantes. Elles ont pour vocation de s'articuler entre elles avec fluidité, en vue de répondre aux missions de l'association de manière efficiente, bienveillante et en s'interrogeant continuellement sur les dimensions éthiques qui les sous-tendent.

L'interdisciplinarité est la seule opportunité dont nous disposons pour répondre aux problématiques complexes que nous rencontrons.

²⁹ Procédure ressource humaine : ASSO-RH-PR-0-4

³⁰ Cf. « projet associatif Fraineau 2024-2029 », page 6.

³¹ Le tableau ci-dessous représente la répartition du personnel en septembre 2025. Il a vocation à évoluer à la marge tous les ans.



2. Le recrutement

Le recrutement des salariés est réalisé sur la base de l'obtention du diplôme métier nécessaire. L'adhésion aux valeurs de l'association est un prérequis indispensable. La procédure d'accueil des nouveaux salariés est pensée et déclinée de manière structurée. Un livret d'accueil et un temps d'accueil dédié permettent à chacun de trouver aisément sa place dans le fonctionnement institutionnel.

Conscient des enjeux liés aux ressources humaines, nous avons fait le choix de maintenir cette compétence en interne en utilisant uniquement les services publics de l'emploi. Le recours aux services des entreprises d'intérim n'est que très exceptionnel. Nous favorisons également l'emploi de personnes en situation de handicap en employant, ponctuellement, des salariés d'ESAT (pour l'entretien des locaux et de la cuisine centrale).

3. *L'accompagnement des ressources humaines au quotidien*

L'implication de chacun est attendue. Pour cela nous mettons en place des instances de réunion et de réflexion de manière régulière et structurée. Le fruit de ce travail est tracé, ce qui permet d'en assurer le suivi.

Des instances de réflexion institutionnelles, à caractère informatif et éthique, sont organisées pour accompagner tous les changements structurels que nécessite l'évolution de notre secteur professionnel.

Les salariés sont soutenus dans leur mission par la mise en place d'un management de proximité, qui ne se substitue pas aux professionnels mais les aide à surmonter les difficultés rencontrées.

La formation continue vient soutenir la réflexion, l'accompagnement aux changements et favorise la créativité des réponses à apporter. Un plan de développement des compétences est élaboré chaque année, sur la base des besoins des professionnels. Des entretiens professionnels et d'évaluations sont régulièrement organisés afin de recueillir les attentes du salarié et lui faire part de celles de l'équipe de direction.

Les séances d'analyse de pratique permettent à de nombreux professionnels de disposer d'un lieu pour échanger sur les difficultés rencontrées lors de leur pratique professionnelle (en moyenne 6 séances par an de deux heures).

Une à deux fois par an, **d'autres séances de supervisions** (atelier conte, vie intime affective et sexuelle) sont également en place et apportent un réel soutien aux professionnels.

4. *L'accueil des stagiaires*

Conscient que la pérennité de notre secteur professionnel repose sur notre capacité à former les futurs salariés, nous avons à cœur de répondre aussi favorablement que possible aux demandes de stages, qu'ils soient gratifiés ou non.

En 2025, nous avons accompagné 22 stagiaires différents représentant 207 semaines de stage. L'ensemble des métiers est représenté.

5. *La stabilité des équipes*

Le taux d'absentéisme et le turn-over des équipes sont des indicateurs qui sont suivis. Nous considérons la stabilité des professionnels comme un prérequis nécessaire à la qualité des prestations dispensées aux jeunes accueillis et à leur famille.



Malgré l'investissement de la fonction RH, nous constatons une difficulté croissante à recruter du personnel, notamment dans le secteur du soin (orthophoniste) mais également éducatif (notamment lorsque le poste contient des contraintes comme l'internat, le travail durant la période estivale...).

B. Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable

Nous disposons d'un pôle secrétariat qui assure l'accueil des usagers, le suivi des dossiers administratifs et l'ensemble des démarches qui incombent à une structure médico-sociale.

Le service comptabilité et achat, veille à la mise en œuvre du budget dans le respect des règles en usage. La présence d'un responsable logistique nous permet de superviser au mieux les dépenses en lien avec la cuisine centrale. De plus, il permet de mettre en place une politique d'achat citoyenne et écologique privilégiant les produits fabriqués en France et/ou limitant l'impact environnemental. Nous utilisons deux centrales d'achat en vue de bénéficier de tarifs préférentiels.

C. Information et communication

1. *La communication entre les professionnels*

a) La communication en réunion

L'IME et le SESSAD ont mis en place des réunions permettant aux professionnels d'échanger de manière réflexive sur les accompagnements. Elles concernent, soit directement les jeunes accompagnés, soit les divers services, soit l'ensemble des acteurs institutionnels.

A minima une fois par an, **la réunion de préparation de PIA** visant à coordonner les professionnels et les familles/jeunes majeurs autour du PIA.

La réunion d'équipe pédagogique permet aux enseignants de l'IME (5 à 6 fois dans l'année) d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. S'agissant des professionnels du SESSAD, ils participent aux réunions d'ESS.

La réunion de coordination pôle thérapeutique/équipe de direction permet la transmission d'informations dans le cadre du parcours de soin du jeune accompagné à l'IME.

La réunion de service a lieu une fois par semaine entre les chefs de service et l'ensemble des professionnels, visant l'accompagnement des équipes dans la gestion du quotidien et la circulation de l'information.

La réunion thérapeutique permet aux personnels du pôle soin d'évoquer les difficultés liées aux prises en charge médicales ou thérapeutiques. Leur organisation est laissée à leur convenance.

La réunion institutionnelle, animée par le directeur, permet deux fois par an une diffusion d'informations d'ordre général à l'ensemble du personnel.

La réunion des délégués du personnel, animée par le directeur, crée des échanges concernant les droits des salariés et l'organisation du travail.

La réunion d'internat est mise en place sur chacun des groupes et permet les échanges sur les situations des jeunes accompagnés en internat.

Tous ces temps d'échanges et de travail en équipe (en présentiel ou par visioconférence) font l'objet de la rédaction d'une prise de notes via l'application OneNote, auquel les professionnels concernés ont accès.

b) La communication via l'outil informatique

L'association a développé son **site internet** qui donne de la visibilité sur l'extérieur à l'établissement et permet de communiquer sur diverses informations, notamment les valeurs associatives, la vie au sein des établissements et services, mais aussi les menus...

D'autres outils informatiques, pouvant être consultés à tout moment, facilitent le travail des professionnels et participent d'une cohérence d'action. Tout d'abord, **les boîtes mail professionnelles** permettent la communication en interne entre tous les professionnels de l'établissement, mais aussi avec l'extérieur par les échanges avec les différents partenaires. **L'agenda partagé**, accessible à tous, informe sur les temps d'activité des uns et des autres. **Le logiciel IMAGO**, utilisé dans le cadre du dossier de l'utilisateur, apporte une unité d'actions auprès des jeunes accompagnés. **OneNote** est un outil informatique investi depuis 2023 permettant d'assurer la traçabilité, le suivi et l'accessibilité des comptes rendus, des différentes réunions. **Partage Z est une arborescence informatique qui** regroupe des dossiers permettant à tous les professionnels du DAME d'y accéder.

L'ensemble de ces outils informatiques est sécurisé par des modalités d'accès individualisées. Une charte informatique en définit les usages. Une procédure RGPD, supervisée par un DPO, est opérationnelle.



Point de vigilance : la multiplication des usages liés à l'informatique, la présence physique de PC dans tous les lieux de vie, la charge de travail induite par le reporting et le temps nécessaire à la consultation d'une manne d'informations toujours plus importante, sont un réel risque pour la fonction éducative et managériale. Ces outils viennent s'immiscer dans le quotidien des professionnels, au détriment parfois de rencontres intersubjectives. Si la communication est importante, notre cœur de métier s'appuie sur la rencontre et l'implication relationnelle qui la sous-tend.

D. Qualité et sécurité : la démarche continue de la qualité et l'évaluation

La démarche qualité a été initiée au sein de l'association en 2016 et vise à l'amélioration du fonctionnement et du savoir-faire des organisations. Elle permet non seulement d'orienter la stratégie en fonction des attentes des usagers, mais aussi aux salariés de travailler dans de meilleures conditions.

Dans le cadre de cette démarche, des procédures ont été rédigées et un PAQ (plan d'amélioration de la qualité) fait l'objet d'un suivi annuel. Un COPIL regroupant des professionnels volontaires se réunit 7/8 fois par an. Priorisant les axes de travail, il s'assure du bon déroulement des projets, d'une communication et d'une appropriation adaptées de la démarche qualité au sein des dispositifs.

Les professionnels du dispositif s'attachent à promouvoir la bientraitance et à lutter contre la maltraitance conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Ces dernières font l'objet d'un travail régulier entre équipe d'encadrement et professionnels de terrain.

Les établissements ont été évalués par un organisme extérieur en février 2024 conformément à la réglementation en vigueur et sur la base du référentiel de la Haute Autorité de santé (HAS).

Les rapports d'évaluation de 2024, pour l'IME et le SESSAD, font mention de nombreux points forts, mis en exergue :

- ✓ L'accueil, la disponibilité et la réactivité des professionnels et de la gouvernance ;
- ✓ La personnalisation de l'accompagnement (expression de la personne, FALC, makaton, recueil des besoins et attentes, connaissance du jeune, alliance avec la famille) ;
- ✓ La qualité du travail en équipe ;
- ✓ La fluidité des parcours entre les différents groupes, structures et établissements de l'association.
- ✓ Le partenariat et l'ouverture sur l'extérieur,
- ✓ La procédure gestion du médicament,
- ✓ Les pratiques innovantes du projet de veille estivale et du livret d'accueil vidéo.
- ✓ La formalisation du projet d'accompagnement ;

La satisfaction des personnes accompagnées d'une part, et de leurs représentants légaux d'autre part, est évaluée par le biais de questionnaires transmis par mail ou d'entretiens téléphoniques. La périodicité varie en fonction des thèmes mis au travail au sein des structures. Dernièrement, nous avons pu questionner :

- ✓ La satisfaction/insatisfaction des familles par rapport à la manière dont elles étaient associées à la nouvelle procédure des PIA³²
- ✓ La satisfaction/insatisfaction des familles par rapport à la veille estivale.³³

³² Réalisé en juin 2024 auprès de 26 familles/jeunes majeurs via des entretiens téléphoniques.

³³ Réalisé en août 2024 et 2025 auprès des familles ayant bénéficié du dispositif de veille estivale, via des questionnaires envoyés par mail.

E. Relations avec le territoire : les modalités de coordination et de coopération³⁴

Le partenariat constitue un levier fondamental de l'accompagnement, participant activement à l'inclusion, à la continuité des parcours et à la construction de solutions adaptées aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés. L'IME Fraineau et le SESSAD s'inscrivent dans une logique d'ouverture et de coopération, en lien avec les orientations de la loi 2002-2, qui promeut le travail en réseau et la coordination entre les acteurs du secteur médico-social.

1. Les partenaires conventionnés

a) Les partenaires conventionnés nominativement

Ce sont les acteurs avec lesquels l'IME et le SESSAD entretiennent des liens directs, formalisés par des conventions spécifiques, en fonction des besoins des jeunes. Ces conventions précisent les attendus, les moyens engagés et les objectifs communs. Il s'agit d'établissements scolaires ; de structures d'insertion professionnelle ; d'associations sportives ou culturelles partenaires et de centres médicaux ou centres médico-psychologiques, mais aussi de personnels rééducatifs (orthophoniste, psychomotricienne, ergothérapeute...).

b) Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative – Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués – Prestations des psychologues

À l'intérieur de l'établissement, les équipes médicales, paramédicales, psychologiques, éducatives et pédagogiques travaillent en complémentarité. Le partage d'observations cliniques, l'échange autour des besoins repérés et la co-construction des projets personnalisés garantissent une approche globale, prenant en compte les dimensions médicales, psychiques, motrices, affectives et sociales du jeune. Des réunions régulières permettent d'ajuster les accompagnements et d'apporter un soutien collectif face aux situations complexes.

Les relations avec les structures de santé (médecine de ville, hôpitaux, CMP, équipes mobiles spécialisées), l'Éducation nationale, les services sociaux (ASE, FA, foyers) et les centres d'expertise (épilepsie, troubles du spectre autistique, handicap rare) permettent d'assurer la continuité et la complémentarité des prises en charge.

De nouvelles coopérations se développent afin de mieux répondre à l'évolution des besoins : partenariats avec le CMP de Cognac pour maintenir les soins en période de fermeture, collaborations avec des équipes spécialisées (Camille Claudel, handicap rare), projets innovants comme la ferme pédagogique ou l'ouverture du « café des parents » à d'autres établissements. Ces initiatives renforcent la dimension inclusive et l'ancrage territorial des actions menées.

c) Les partenaires conventionnés-cadres

Il s'agit des partenaires institutionnels majeurs, dont le rôle est encadré par des dispositifs législatifs ou réglementaires (Education National, ARS, infrastructure hospitalière notamment).

³⁴ Vous trouverez dans le chapitre « prestations » une liste exhaustive des partenaires.

2. *Le partenariat : un outil pour l'évolution des compétences*

Si cette ouverture trouve naturellement son intérêt au bénéfice des jeunes accueillis en termes de complémentarité et de socialisation, elle génère également une réelle plus-value pour les salariés eux-mêmes. Cela permet de prendre conscience d'autres champs de représentations que ceux portés par l'institution. L'ouverture permet de s'enrichir des autres fonctionnements et organisations, d'échanger, de prendre du recul sur sa propre posture.

Le professionnel concerné par le partenariat se situe dans une fonction de représentation. Il porte ainsi les valeurs de l'institution et l'image qu'elle renvoie. C'est une véritable reconnaissance des savoir-faire des professionnels sur l'extérieur.

Dans cette idée, le partenariat peut permettre de renouveler ses pratiques, d'éviter la lassitude du quotidien et à terme une certaine usure professionnelle. Il devient alors un véritable outil au service de la politique de gestion des ressources humaines du DAME.

3. *Le partenariat du dame Fraineau à partir de la nomenclature SERAPHIN*

Avant toute chose, il s'agit de clarifier la place que l'on accorde aux familles. Est-elle considérée comme une partenaire, avec laquelle on « travaille » ?

La relation contractuelle, liée à la signature du contrat de séjour/DIPC, la positionne-t-elle dans une posture de cliente vis-à-vis d'un prestataire de services, ou bien doit-on la soutenir car la situation de handicap de leur enfant peut être une source de souffrance qui vient altérer parfois leur jugement, les mettre en difficultés dans leur vie familiale, les fragilise sur le plan psycho-affectif ?

Cette vision dichotomique ne reflète aucune réalité subjective car chacune des familles que nous rencontrons occupent ces deux places à la fois. Mais il est clair que la dimension affective inhérente à la fonction parentale, ne peut réduire notre collaboration à un partenariat dont l'ensemble des enjeux pourraient être formalisé dans un outil contractuel.

C'est pourquoi la famille n'apparaîtra pas en tant que tel dans les listes des partenaires ci-dessous. Par contre, elles les chapotent tous, les englobe de manière supra.

2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Partenaires intervenant pour la santé, les soins, la rééducation, la psychiatrie, etc.

- Hôpitaux de jour /CMP / Service de Psychiatrie et Pédopsychiatrie / Hôpital de Cognac /
- Professionnels médicaux et paramédicaux libéraux / ERHR et EMHR 16
- SAMSAH / SESSAD / IME
- ARS / MDPH / MDS

2.2 et 2.2.1 Prestations en matière d'autonomie

Partenaires soutenant les actes de la vie quotidienne, la mobilité, l'organisation, etc.

- Assistants familiaux
- SESSAD / IME / FH / SAJH / SAMSAH
- EA / ESAT / SAJ / EAM / EANM / FJT
- Taxis / Bus de ville / Auto-école
- Organismes de protection juridique des majeurs
- Services publics (CAF, CPAM...)

2.3.1 Accompagnements pour exercer ses droits

Accès à la citoyenneté, à la justice, à l'information, à la protection.

- Mairies
- Planning familial
- Organismes de protection juridique des majeurs
- Info 16 / MSA
- ARS / MDPH / MDS / ASE / AEMO / PJJ
- Assistants familiaux
- Presse locale

2.3.2 Accompagnements au logement

Accès, maintien dans un logement, adaptation.

- FJT
- Assistants familiaux
- Services publics (CAF, MDS)
- Organismes de protection juridique des majeurs
- SAMSAH
- Mairies

2.3.3 Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

Parentalité, scolarité, emploi, formation, participation citoyenne.

- École primaire / Collège / Lycée
- MFR / CFA / Centre de formation
- SESSAD / IME / Service de la prévention
- EA / ESAT / SAJ
- Entreprises privées
- Services publics
- ASE / AEMO / PJJ
- Assistant familiaux

2.3.4 Accompagnements pour participer à la vie sociale

Activités culturelles, sportives, de loisirs, relationnelles.

- Centre de loisirs,
- Médiathèques / Bibliothèques
- Club de danse / Sport adapté / Associations sportives / Centre équestre
- West Rock / SPA
- Presse locale
- Planning familial
- Info 16 / MSA

2.3.5 Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

Revenus, gestion budgétaire, consommation, démarches administratives.

- Organismes de protection juridique des majeurs
- Services publics (CAF, MSA, CPAM...)
- SAMSAH / FH
- Assistant familiaux
- Info 16
- Mairies

2.4 et 2.4.1 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

Articulation des interventions, animation du projet personnalisé, coordination médico-sociale.

- GOS/MDPH
- SAMSAH
- SESSAD / IME
- ARS / MDPH / MDS
- AEMO / ASE / PJJ
- Organismes de protection juridique
- Services sociaux (MDS, prévention spécialisée)
- Assistants familiaux
- Équipes Mobiles / Relais

4. *L'appui-ressource : une volonté affichée*

Le DAME porte pleinement une logique d'appui-ressource, en cohérence avec les orientations nationales et les évolutions du secteur médico-social. Cet outil répond à l'enjeu de l'inclusion et de la modularité des parcours en constituant un maillon entre l'interne et l'externe dans le cadre de l'inclusion. Le dispositif d'appui et de ressources vise à apporter aux acteurs extérieurs, notamment les établissements scolaires, les centres de loisirs et les lieux culturels, dits ordinaires, l'appui de l'expertise existant grâce à des professionnels qualifiés et mobilisés.

En effet, cette démarche permet de favoriser la diffusion des savoir-faire spécifiques développés au sein du DAME, dans une logique de soutien, de guidance et de conseil à destination des acteurs partenaires de droit commun intervenant auprès des personnes accompagnées et de leurs aidants, visant à les doter d'outils nécessaires pour favoriser un changement de culture organisationnelle vers une cohésion des pratiques où chaque acteur se sent impliqué et valorisé dans le processus d'inclusion.

Pour autant, il ne s'agit pas d'un accompagnement direct d'une personne³⁵ en situation de vulnérabilité mais d'une prestation indirecte. Le principe de subsidiarité sous-tend l'offre spécialisée d'appui-ressource en ce qu'elle vient en appui et en renfort mais ne remplace pas les professionnels de l'accompagnement et de la prise en charge.

Cette nouvelle mission qui nous a été dévolue par notre autorité de tutelle n'a pas été dotée de moyens spécifiques supplémentaires. Cela signifie que nos interventions, au titre de l'appui ressource, ne se feront qu'à partir de reliquats de moyens non mobilisés au bénéfice des jeunes relevant de notre fil active.

F. Fonctions logistiques

1. *L'infrastructure logistique : locaux et autres ressources pour accueillir*

a) Le site

Le DAME est situé à proximité du centre-ville de Cognac, dans un espace compris entre la rue Basse Saint-Martin et l'avenue Paul Firino Martell, où se situe son entrée principale.

Il occupe une importante superficie, environ 11 000 m², partagée entre les locaux et les espaces de détente et de loisirs réservés aux jeunes.

Le cadre bâti a pour spécificité de s'être constitué au fil du temps, par l'agglomération d'une trentaine de bâtiments dont l'usage initial ne les destinait pas à une utilité médico-sociale. Ce qui peut apparaître de prime abord comme une contrainte est devenu au fil du temps une spécificité que nous avons toujours cherché à mettre en valeur. En effet, ce parc immobilier, situé en cœur de ville, a permis de faire évoluer les locaux au fur et à mesure de nos besoins. Le caractère modulable, au fil des réhabilitations et des agrandissements, nous a donné une

³⁵ Si des jeunes sont concernés par de l'appui ressource, ils ne font pas partie de la fil active du DAME.

souplesse de fonctionnement nous permettant de toujours nous adapter à l'évolution des besoins des usagers et des professionnels.

2. La sécurité des locaux

Les locaux de l'association relevant des contraintes réglementaires d'un ERP de 5° catégorie, des contrôles réguliers sont effectués au sein de l'établissement :

- ✚ Visite de la commission de sécurité (tous les 5 ans) ;
- ✚ Contrôles annuels obligatoires par des organismes habilités :
 - Conformité des installations électriques et gaz.
 - Détection des fumées,
 - Vérification des extincteurs, blocs de secours, trappes de désenfumage,
 - Vérification de la centrale incendie,
 - Contrôles des aires de jeux.
- ✚ Contrôles facultatifs :
 - Désinfection des lieux de vie 3 fois par an,
 - Destruction des nuisibles (rongeurs, termites, insectes volants).

Toutes les procédures de gestion des urgences et des situations exceptionnelles ainsi que les modalités permettant d'assurer la sûreté des personnes et des biens sont entièrement détaillées dans le plan bleu³⁶. Le règlement de fonctionnement, remis à chaque nouvel usager et à chaque nouveau professionnel, en reprend les points essentiels.

Par ailleurs, il est procédé deux fois par an (une fois sur un temps d'externat, une fois sur un temps d'internat) à des exercices incendies.

a) L'entretien des locaux et de l'environnement

L'entretien des bâtiments : Le service entretien est garant du maintien en bon état de l'immobilier qui occupe une surface de 5000 m². Il permet aussi d'adapter l'infrastructure à l'évolution des besoins des jeunes accueillis. Cela comprend :

- ✚ Réalisation de la plupart des travaux d'aménagement, de mise aux normes, et de rénovation ;
- ✚ Réalisation de petits travaux d'entretien ;
- ✚ Gestion des déchets ;
- ✚ Accompagnement des services de contrôle concernant la sécurité et la réalisation des travaux de mises aux normes.

³⁶ Le plan bleu constitue le plan global de gestion des risques des établissements médico-sociaux pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles.

L'entretien des locaux : le service entretien des locaux est assuré par 2 agents à temps partiel. Un contrat de prestation avec un ESAT de Cognac nous permet d'accueillir des travailleurs en situation de handicap pour venir compléter l'équipe de titulaires.

b) Les services généraux : ressources et organisation

▪ Le responsable logistique

Le responsable logistique coordonne les services généraux (entretien des bâtiments, des locaux, la restauration, les surveillantes de nuit). Il a également pour mission les achats, la gestion du parc automobile, la démarche RSE, la gestion des bâtiments, la location (des véhicules et des locaux) et la sécurité liée à la gestion d'un ERP de 5^e catégorie.

▪ Le fonctionnement

Les services généraux évoluent en lien avec les équipes éducatives et les jeunes et à ce titre participent à la qualité de l'accueil. Ils sont des interlocuteurs réguliers des jeunes, notamment autour des besoins de leur vie quotidienne (matériel détérioré, distribution des repas, commandes exceptionnelles...).

Des moments festifs sont également organisés tout au long de l'année par ces équipes. Le repas de Noël, la fête de l'internat, le repas de fin d'année, la kermesse, sont des moments incontournables pour le plaisir de tous et participent d'un état d'esprit et d'une ambiance de vie institutionnelle.

Les services généraux, en prenant soin du cadre de vie, procurent un lieu de vie rassurant et étayant pour les jeunes accueillis.

Ils accueillent également les adolescents en stages internes afin de partager leurs savoir-faire professionnels. Il s'agit d'une étape importante pour la préparation au monde extérieur de l'entreprise.

▪ La surveillance de nuit

La surveillance de nuit est assurée par 2 salariées travaillant sur deux pôles d'internats distincts. Elles interviennent de 21h45 le soir à 7h15 le matin.

Elles assurent la sécurité des jeunes accueillis en internat (réassurer, accompagner les enfants qui présentent des difficultés d'endormissement, traiter les petits incidents qui peuvent survenir au cours de la nuit). La surveillance de nuit est une prestation particulièrement importante qui a nécessité la mise en place d'une procédure dédiée³⁷, qui fait référence entre autres à :

- ✚ **Au système de détection incendie.**
- ✚ **A l'astreinte d'un cadre responsable.**
- ✚ **A l'existence d'un plan d'action et de procédures d'évacuation des locaux, en cas de sinistre.**

³⁷ Cf procédure : IME-NUIT – PR -1-6

Lors de leur arrivée à l'établissement, entre 21h30 et 22h, les surveillantes de nuit rencontrent les différentes équipes éducatives afin de prendre note des informations concernant les jeunes.

G. La prestation hôtelière

L'objectif de cette prestation est d'apporter aux enfants et adolescents une alimentation équilibrée et de qualité, dans le respect des normes d'hygiène.

Ce service comprend 2 agents. En moyenne, 75 repas sont servis à midi et 25 le soir.

Le choix d'assurer cette prestation en interne est un gage de qualité, ainsi qu'une grande souplesse dans les réalisations. Cela nous permet aussi de confectionner des repas spécifiques lorsque des régimes alimentaires sont prescrits.

Nous appliquons la loi Egalim depuis 2023. Il est demandé aux restaurants collectifs que l'approvisionnement soit composé de 50 % de produits labellisés (Label Rouge, IGP, HVE, etc.) dont 20 % de produits bio³⁸.

La variété des menus proposés, associée à une présentation soignée, est l'opportunité pour les enfants de découvrir des recettes ou des plats nouveaux et ainsi d'éduquer leur goût.

La sécurité sanitaire est également une préoccupation centrale du service qui consacre 50% de son temps à mettre en œuvre toutes les procédures d'hygiène alimentaire auxquelles les agents sont régulièrement formés (méthode HACCP : analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise).

Par ailleurs celle-ci est contrôlée 3 fois par an par un laboratoire d'analyses et nous sommes soumis aux inspections aléatoires des services vétérinaires de l'Etat.

1. Les transports

a) Le parc automobile

✚ Le parc automobile est actuellement constitué de :

- 12 véhicules légers (dont 8 électriques) ;
- 4 minibus consacrés au transport collectif des usagers (dont 1 électrique).

Ces véhicules permettent, entre autres, d'organiser : les sorties, les accompagnements divers (activités extérieures, rendez-vous médicaux, administratifs, sociaux, stages...), les interventions SESSAD, les réunions professionnelles...

Certains d'entre eux sont affectés en partie au transport des jeunes entre l'établissement et leur domicile et participent à une diminution des coûts de cette prestation.

³⁸ Voir données association Fraineau : <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/nos-cantines/7809--FRAINEAU>

b) Les transports liés au PIA

Les transports font l'objet d'une gestion spécifique et attentive, car il s'agit :

- ✚ d'assurer la sécurité des jeunes transportés ;
- ✚ d'avoir une organisation cohérente afin de limiter les temps de transport, la longueur des trajets ;
- ✚ de limiter les coûts, ce poste constituant le budget le plus important, après les charges de personnel ;
- ✚ de limiter l'impact carbone.

L'organisation et le suivi de ce service sont assurés par le pôle secrétariat, qui comprend :

- ✚ L'organisation des circuits de ramassage ;
- ✚ Des modifications des circuits liées à l'absence de jeunes pour des raisons diverses (maladie, stage...), à de nouvelles admissions, à des changements d'adresses ou à des modifications temporaires du lieu de prise en charge.
- ✚ De la vérification des factures mensuelles, afin d'entériner la réalité des transports réalisés.

Des conventions sont signées entre l'établissement et les différentes compagnies de transports sous-traitantes.

Un poste de conductrice a été créé en 2021³⁹ afin de réduire le budget alloué aux transports. Elle accompagne les jeunes au quotidien pour assurer leur prise en charge. La chauffeuse intervient sur l'ensemble des services de l'association et assure l'entretien courant (nettoyage, niveau d'huile, contrôle de la pression des pneus, etc.).

Ces modalités de transports assurés par l'association Fraineau ne font pas obstacle à la mise en place de déplacements autonomes pour les quelques jeunes qui en ont la capacité. L'utilisation d'autres moyens de déplacements (piéton, transport en commun, vélo...) est largement encouragée et préparée avec les jeunes pour aboutir à des déplacements non accompagnés.

2. *L'impact environnemental*

Depuis 2018, l'établissement est engagé dans une démarche environnementale responsable, notamment en cuisine (fin des couverts jetables en plastique, achats locaux et labellisés, cuisson de nuit, etc⁴⁰...).

Nous menons également différentes actions de sensibilisation auprès des jeunes (nettoyage de site naturel, la visite du centre de tri, la production de légumes dans notre potager). Les légumes sont produits, cueillis, puis emmenés en cuisine centrale où ils sont cuisinés et servis à

³⁹ Depuis maintenant 5 ans, nous notons une augmentation exponentielle des déplacements liés aux parcours de soin avec des salariés libéraux (rééducatifs principalement).

⁴⁰ *Il est possible de consulter nos actions sur ma-cantine.fr.*

l'ensemble de l'établissement. Les volumes considérés sont marginaux, mais l'exemplarité nous semble primordiale.

En matière d'économie d'énergie, l'ensemble de nos locaux sont équipés de double vitrage, de lumières LED, les combles sont isolés, nous avons un logiciel qui permet de gérer à distance la température des bâtiments, et le parc automobile est composé de 70 % de véhicules électriques. Le toit du gymnase a été équipé de panneaux photovoltaïques. Les produits d'entretien utilisés sur les sites sont en partie des produits labellisés écologiques.

Afin de poursuivre de manière volontariste notre engagement, nous avons fait réaliser un bilan carbone fin 2024 et un bilan énergétique de nos bâtiments fin 2025. Ces dossiers techniques viennent étayer notre politique RSE de manière efficiente.

IX. Conclusion

Le fruit de ce travail nous a amené à formaliser 4 fiches actions. Celles-ci sont à mettre en perspective avec d'autres fiches actions issues de divers documents de travail stratégiques (CPOM 2024/28, évaluation qualité 2024, démarche RSE, ...).

Nous souhaitons mettre au travail les thèmes suivants :

- ✓ Préparation à la sortie pour les parcours hors secteur ESMS ;
- ✓ Autodétermination ;
- ✓ Fonction appui-ressource.

Ce premier projet DAME, articulant au sein d'un même document les objectifs et les modalités opérationnelles d'un fonctionnement transverse, permettra de saisir aussi, souvent que nécessaire, des complémentarités d'actions.

Afin de le rendre plus efficient, nous pensons nécessaire de revoir le fonctionnement global de ces services afin de mutualiser les organisations. Ce travail s'appuiera également sur une fiche action dédiée.

Nous avons pu être en difficulté pour associer à ce travail, de manière concrète et hauteur de leurs capacités, les jeunes du DAME. Les dessins et citations nous ont semblé le meilleur moyen de leur donner la place qui leur revient, afin de recueillir leurs visons du DAME, leurs attentes, leurs besoins. Nous invitons le lecteur à en prendre connaissance avec toute l'attention requise.

Pour conclure, il est important de rappeler que ce document a fait l'objet d'un travail collectif, inscrit dans une temporalité longue, seul gage d'une appropriation partagée et d'un ancrage dans le quotidien des acteurs de terrain.

Un comité de lecture, constitué de salariés, membres du CA et du CVS, est venu apporter les dernières corrections, permettant de donner la légitimité attendue à ce document. Ainsi nous avons pu nous assurer qu'il répond bien à notre volonté commune de mener des actions innovantes, inscrites dans les réalités sociétales, mais toujours en liens avec les valeurs éthiques portées par l'Association Fraineau.

FICHE ACTION DAME 2025-2029 – 1

Intitulé de l'action	Organisation/fonctionnement du futur DAME expérimental
Rappel éventuel de l'axe / de l'orientation stratégique	Réfléchir à une organisation fusionnant le SESSAD et l'IME pour créer un DAME. Réfléchir à la méthodologie d'accompagnement au changement des équipes.
Objectif stratégique	Permettre d'éviter l'usure professionnelle en permettant aux éducateurs d'avoir une activité SESSAD et IME concomitante. Mieux connaître les partenaires extérieurs (école, loisir, vie sociale) afin de se saisir ou de créer des opportunités d'inclusion. Permettre aux équipes de bien percevoir les enjeux du DAME et l'organisation qui en découle (pour les professionnels et pour les jeunes).
Objectif opérationnel	Accompagner les équipes dans la construction de cette fusion afin d'éviter les écueils liés aux changements, tant d'un point de vue RH qu'organisationnel.
Pilote de l'action	Equipe de direction supervisée par M. Arnaud Brousseau
Public cible	Salariés éducatifs/pédagogiques/thérapeutiques, jeunes relevant du DAME.
Description de l'action	Organiser des séances de travail permettant d'accompagner ce changement.
Moyens mobilisés : - RH - matériels - financiers	Continuer à prévoir des temps de réunion avec les équipes Se rapprocher de l'ARS et des ESMS du département pour des temps d'échanges et de soutiens.
Modalités de mise en œuvre : Fréquence Durée Périmètre Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic partagé autour du DAME et de la réécriture du projet (22/09/2023 de 15h00 à 16h30) qui fait suite à la RI du 07/07/2023. - Présentation des enjeux du DAME lors des trois dernières RI (12/09/2025, 06/09/2024, 19/01/2024). - Recueil des questions, remarques, craintes éventuelles lors des réunions d'équipe hebdomadaires (45 min à 1h00 lors des semaines 39 et 40 en 2025). - Temps de travail collectifs associant l'ensemble du personnel sous forme d'ateliers (14/11/2025, 30/01/2026, 10/04/2026) <p>De façon complémentaire et parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupes de travail pour la rédaction du projet DAME. - Réunion de direction hebdomadaire. - État des lieux et avancement du projet avec le COPIL (6 réunions de 1h30 par an). <p>Expérimentation à partir de la rentrée 2026.</p>
Plan de communication	<p>Informers le CA, le CSE, les salariés, les familles via le CVS.</p> <p>Informers les autorités de tutelle (ARS).</p> <p>Informers les partenaires (MDPH, acteurs de terrain de l'agglomération de Cognac, l'Education Nationale).</p>

Moyens nouveaux nécessaires	Aucun.
Calendrier de mise en œuvre de l'action	Travail de réflexion 2025/26. Le travail a même été initié avant (voir ci-dessus). Expérimentation 2026/2028.
Evaluation de l'action : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier le turn-over des salariés. ✓ Lecture qualitative des entretiens professionnels. ✓ Quantifier le nombre de jeunes bénéficiant d'un parcours inclusif (IME / SESSAD, IME / ULIS, DAME / loisirs). ✓ Quantifier le nombre de partenariats en lien avec l'inclusion, tant vers l'externe (école, centre de loisirs, club de sport) qu'en interne (partenaires qui viennent dans les locaux de l'Association pour des activités conjointes). ✓ Procédures et documents associés au DAME (liste d'attente commune par exemple). ✓ Évaluation qualité.

FICHE ACTION DAME 2025-2029 – 2	
Intitulé de l'action	Appui-ressource
Rappel éventuel de l'axe / de l'orientation stratégique	<p>L'appui-ressource consiste à mettre l'expertise des équipes médico-sociales à la disposition des partenaires et acteurs de droit commun (écoles, familles, collectivités, etc.) sur le territoire, pour faciliter l'inclusion et améliorer la compréhension des besoins spécifiques des enfants et jeunes accompagnés en situation de handicap.</p> <p>La circulaire du 7 décembre 2023 précise que les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) doivent s'inscrire dans une dynamique de partage de leur expertise pour faciliter les parcours de vie des personnes handicapées.</p>
Objectif stratégique (éventuel)	<p>L'appui-ressource devient ainsi une dimension complémentaire de nos missions d'accompagnement, au service de l'intérêt des jeunes, des familles et des professionnels. Conscients de notre rôle au sein du territoire, nous souhaitons et devons partager notre expertise, nos outils et nos pratiques auprès des partenaires et des dispositifs de droit commun, pour contribuer à une meilleure inclusion et à une réponse adaptée aux besoins des jeunes en situation de handicap et de leurs proches.</p> <p>En termes de RH, partager son expertise valorise notre travail, nos compétences, et permet de « sortir » de l'accompagnement du quotidien.</p>
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer du lien avec les différents partenaires du territoire, les familles, les aidants. ✓ Communiquer : évoquer ces compétences ; de soutien, d'évaluation. ✓ Adapter notre communication. (Avec les familles notamment).
Pilote de l'action	Cadre hiérarchique de chaque service, supervisé par M. Samuel FIZZALA
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par le DAME. - Familles et proches aidants. - Partenaires institutionnels et associatifs (éducation nationale, centre de loisirs, santé, collectivités, associations locales).
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Actions visant à améliorer la connaissance des enfants en situation de handicap et de donner des repères sur les difficultés spécifiques de socialisation et d'accès aux apprentissages de ces enfants et adolescents • Co-construire les projets personnalisés avec les familles et les partenaires. • Partager les expériences, des outils, des savoirs, avec les familles et les aidants. • Partager les expériences, des outils, des savoirs avec les partenaires et pairs en vue d'améliorer les pratiques et répondre aux besoins du jeune. • Observer et/ou évaluer individuellement une situation lors des prestations en classe, au centre de loisirs, en club de sports... en vue d'affiner une orientation ou un projet en amont ou hors notification en DAME

	<ul style="list-style-type: none"> • Animer des groupes de travail, des ateliers thématiques, des temps d'échanges et de formation sur le handicap et les bonnes pratiques (café des parents...) • Utiliser des outils numériques pour la transmission des informations et la coordination entre professionnels. • Respecter la RGPD.
Moyens mobilisés : - RH – matériels - financiers	En réunion d'équipe, échanger et officialiser ces temps d'appui-ressources.
Modalités de mise en œuvre : Fréquence Durée Périmètre Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Café parents/partenaires : trimestriel. - Organiser des réunions de coordination pluridisciplinaire avec les partenaires (écoles, centre de loisirs, club, CMP, services sociaux) suivant besoins exprimés. - Création d'outils de communication partagés (cartographie des ressources locales, fiches partenaires). - Intervention d'équipes mobiles du DAME pour appui aux structures scolaires ou de droit commun.
Moyens nouveaux nécessaires	En l'état actuel et sans moyens dédiés supplémentaires, la mobilisation des équipes pour répondre à cet objectif se fera de facto au détriment des prises en charge directes dédiées aux jeunes ;
Calendrier de mise en œuvre de l'action	A partir de 2024
Evaluation de l'action : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des partenaires : Mieux connaître le handicap : - Nombre d'actions d'appui ressource réalisées auprès des partenaires et familles. - Évaluation de la satisfaction des bénéficiaires et des partenaires. - Évolution des pratiques professionnelles suite aux interventions. - Diminution des ruptures d'accompagnement. - Volume horaire mobilisé.

FICHE ACTION DAME 2025-2029 – 3

Intitulé de l'action	L'auto-détermination
Rappel éventuel de l'axe / de l'orientation stratégique	<p>L'autodétermination est considérée comme une compétence, un principe pédagogique, un droit, et une capacité universelle. Elle permet à chaque individu de prendre des décisions en fonction de ses valeurs et ses préférences, sans interférence externe. Elle s'applique à tous les aspects de la vie quotidienne et est un marqueur de citoyenneté. Cependant, elle n'est pas innée et nécessite un apprentissage, qui peut être limité par le contexte de vie des personnes et certaines vulnérabilités.</p> <p>Le pouvoir d'agir, adaptation française de l'empowerment, est une composante de l'autodétermination et se réfère à la perception qu'une personne a du contrôle qu'elle peut exercer sur sa vie. Pour les personnes accompagnées par les ESSMS, le soutien de leur autodétermination et de leur pouvoir d'agir est envisagé comme une co-construction et non une injonction. L'un des principaux enjeux est l'amélioration de leur qualité de vie et il qui passe notamment par la participation aux décisions les concernant. Aussi, un accompagnement personnalisé, intégrant les nécessaires adaptations de l'environnement et le soutien de l'entourage et des professionnels est indispensable</p> <p>Note de recadrage HAS, 19/03/2025 https://www.has-sante.fr/jcms/p_3598052/fr/l-accompagnement-au-developpement-de-l-autodetermination-et-du-pouvoir-d-agir-des-personnes-en-essms-note-de-cadrage</p>
Objectif opérationnel	<p>Favoriser l'autodétermination en permettant à l'utilisateur de coconstruire son PIA</p> <p>Elaboration du Contrat de séjour Majeur informant des droits</p>
Pilote de l'action	Equipe de direction supervisée par Mme Angélique GUETTACHE
Public cible	<p>Usagers majeurs</p> <p>Famille d'usagers mineurs</p>
Description de l'action	<p>Invitation de la famille de l'utilisateur mineur/ du majeur à la réunion de préparation de PIA</p> <p>Rendre accessibles les bilans (oral et écrit)</p> <p>Signature du Contrat de séjour Majeur</p>
Moyens mobilisés : RH – matériels - financiers	Groupe de travail sur la création du contrat de séjour Majeur
Modalités de mise en œuvre : Fréquence, Durée, Périmètre Partenaires	<p>Création du contrat de séjour : 2 séances de travail pour 4 professionnels + intervenante : contenu et forme du document</p> <p>Invitation des majeurs et familles d'usagers mineurs à la réunion de préparation du PIA : secrétariat mobilisé pour envoi invitation</p>
Plan de communication	Intervention en interne (équipe de direction vers les équipes) sur le concept d'autodétermination
Moyens nouveaux nécessaires	Aucun
Calendrier de mise en œuvre de l'action	<p>Année 2025/2026 : invitation des familles d'usagers mineurs et majeurs</p> <p>Année 2025/2026 : création du contrat de séjour Majeur</p> <p>Mise en œuvre du Contrat de séjour Majeur</p>

Evaluation de l'action : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	de et Nombre de familles d'usagers mineurs présentes à la réunion de préparation du PIA Nombre de majeurs présents à la réunion de préparation du PIA
---	--

FICHE ACTION DAME 2025-2029 – 4

Intitulé de l'action	Préparation à la sortie
Rappel éventuel de l'axe / de l'orientation stratégique	-Des ruptures dans l'accompagnement lors du passage à l'âge adulte. -Sorties non préparées ou précipitées entraînant un risque d'isolement. -Besoin de formaliser l'accompagnement lors du passage à l'unité « jeune adulte ».
Objectif stratégique (éventuel)	Assurer la continuité du parcours et prévenir les ruptures d'accompagnement lors du passage à l'âge adulte.
Objectif opérationnel	-Favoriser une transition fluide et réfléchie du passage de l'adolescent à l'adultes. -Développer les partenariats avec les structures pour adultes et les dispositifs de droit commun. -Accompagner les jeunes dans la construction de leur projet de vie, social et professionnel. -Formaliser et renforcer le passage au passage à la majorité.
Pilote de l'action	Nicolas DALGER
Public cible	Jeunes accompagnés par l'IME et le SESSAD en phase de sortie ou de transition vers la vie adulte.
Description de l'action	Renforcer et mettre en place d'un accompagnement structuré et progressif à la sortie : -Organisation d'ateliers Vie Sociale et Professionnelle (VSP) et DSP. -Immersion et stages en ESAT, EA et milieu ordinaire. -Soutien individualisé à la construction du projet professionnel (CV, lettres de motivation, PEA). -Passage à l'unité « jeune adulte » : participation active du jeune à son projet, signature d'un contrat symbolique, implication via ViaTrajectoire. -Maintien du lien post-sortie pendant 3 ans conformément au CASF. -Réflexion sur la création d'un « service de suite » pour assurer la continuité après une rupture.
Moyens mobilisés : - RH - matériels - financiers	- Ressources humaines : équipes éducatives, équipe de direction, intervenant extérieur pour réaliser un contrat pour les jeunes majeurs (N. Balestrat) - Matériels : supports pédagogiques, outils numériques, plateforme ViaTrajectoire. - Financiers : budget de fonctionnement, prestataire extérieur.
Modalités de mise en œuvre : Fréquence Durée Périmètre Partenaires	- Fréquence : accompagnement continu. - Périmètre : IME et SESSAD. - Partenaires ESAT, EA, entreprises ordinaires, Missions Locales, Cap Emploi, France Travail, structures pour adultes, N. Balestrat .:
Plan de communication	-Information régulière des familles et jeunes sur les dispositifs existants. -Communication au CVS. -Réunions de coordination avec les partenaires externes. -Communication interne entre unités adolescent/jeune adulte.
Moyens nouveaux nécessaires	-Création d'un « service de suite ». -Renforcement des partenariats extérieurs (conventions).

	-Formation des professionnels à l'accompagnement du passage à l'âge adulte.
Calendrier de mise en œuvre de l'action	
Evaluation de l'action : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes accompagnés dans le dispositif de sortie. • Taux de maintien du lien • Nombre de partenariats actifs. <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des jeunes et des familles. • Évolution de l'autonomie et de la confiance en soi. • Réduction du nombre de ruptures de parcours.